

Le champ de la protection de l'enfance et de la jeunesse offre un terrain privilégié aux paniques morales : un « fait divers » embrase l'opinion publique, suscite l'effroi, provoque l'indignation collective au nom de la norme en vigueur, pointe le coupable idéal, avant de provoquer un nouvel agencement politique. Partant de l'exceptionnel, la panique morale n'est pas une émotion fugace, elle suscite une altération durable des représentations culturelles et des rapports sociaux.

Au travers de quelques épisodes de « paniques morales » qui ont contribué à orienter les choix politiques en matière de protection de la jeunesse, ce livre documente l'évolution de la sensibilité sociale à l'égard des déviances sexuelles dont les jeunes sont victimes ou coupables depuis la fin du XIX^e siècle. L'analyse porte sur les acteurs (justice, experts, intervenants sociaux, entrepreneurs de morale, médias, victimes, accusés), et sur les étapes du processus allant de la constitution d'un problème social, au fil d'une émotion populaire, à la prise en charge politique de ce problème.

Christine Machiels, docteure en histoire de l'Université catholique de Louvain (Centre d'histoire du droit et de la justice) et de l'Université d'Angers, est directrice du Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire (CARHOP). Elle a notamment publié avec Jean-Michel Chaumont « Du sordide au mythe. L'affaire de la traite des blanches » (PUL, 2009).

David Niget est chercheur postdoctoral et enseignant à l'Université catholique de Louvain (Centre d'histoire du droit et de la justice). Il y coordonne le programme « Jeunesse et violence » financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et travaille sur les expertises dans le champ de la protection de la jeunesse. Il a publié, entre autres, La naissance du tribunal pour enfants. Une comparaison France-Québec (2009).

yapaka.be

Coordination de l'aide
aux victimes de maltraitance
Secrétariat général
Fédération Wallonie-Bruxelles
de Belgique
Bd Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
yapaka@yapaka.be



PROTECTION DE L'ENFANCE ET PANIQUES MORALES

CHRISTINE MACHIELS, DAVID NIGET

yapaka.be

59

LECTURES

TEMPS D'ARRÊT

PROTECTION DE L'ENFANCE ET PANIQUES MORALES

*Christine Machiels
David Niget*

yapaka.be

Protection de l'enfance et paniques morales

Christine Machiels

David Niget

Temps d'Arrêt / Lectures

Une collection de textes courts destinés aux professionnels en lien direct avec les familles. Une invitation à marquer une pause dans la course du quotidien, à partager des lectures en équipe, à prolonger la réflexion par d'autres textes. – 8 parutions par an.

Directeur de collection : Vincent Magos assisté de Diane Huppert ainsi que de Meggy Allo, Delphine Cordier, Sandrine Hennebert, Philippe Jadin et Claire-Anne Sevrin.

Le programme yapaka

Fruit de la collaboration entre plusieurs administrations de la Communauté française de Belgique (Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique, Direction générale de l'aide à la jeunesse, Direction générale de la santé et ONE), la collection « Temps d'Arrêt/Lectures » est un élément du programme de prévention de la maltraitance yapaka.be

Comité de pilotage : Nicole Bruhwylér, Deborah Dewulf, Nathalie Ferrard, Ingrid Godeau, Louis Grippa, Françoise Guillaume, Gérard Hansen, Françoise Hoornaert, Perrine Humblet, Marie Thonon, Christelle Trifaux et Juliette Vilet.

Une initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique.

Éditeur responsable : Frédéric Delcor – Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique – 44, boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles.
Septembre 2012

Un siècle de paniques morales à l'égard de la sexualité juvénile.	5
Du scandale au mouvement social :	
l'affaire de la traite des blanches (Bruxelles, 1879–1880) . . .	7
Les délinquantes sexuelles au temps des guerres mondiales : du péril moral au fléau international	13
Sexualité et insoumission féminine au temps de l'expertise psychiatrique et psychologique (1945–1965) . .	20
Les mécanismes sociaux et les acteurs de la panique morale	25
Diversité des acteurs de la panique morale	27
Le processus de panique : le jeu croisé des temporalités. .	33
Du scandale aux politiques publiques	38
La pédophilie, nouvelle panique morale ?	43
La figure obscure du violeur d'enfant	43
Les luttes féministes contre les violences sexuelles	45
Affaires et tournant sécuritaire.	47
Politiques sous influence : la panique comme ressort de l'action publique ?	52
Conclusion	55

Un siècle de paniques morales à l'égard de la sexualité juvénile

La peur de l'avenir se cristallise spontanément sur l'enfance, héritière de nos incertitudes, réceptacle de nos doutes. À mesure que la valeur affective de l'enfance s'est accrue au XX^e siècle, la protection de son intégrité physique et psychique est devenue une injonction, légitimant l'intervention de l'État à l'égard de la famille et de l'enfance en danger. En retour, l'encadrement disciplinaire de l'enfance, sa tutelle éducative et morale, se sont renforcés. Ainsi, après avoir été longtemps ignorée, voire niée, la sexualité juvénile, cristallisant la peur, incarne, depuis plus d'un siècle, ce double enjeu de protection et de contrôle. Cette sexualité, lorsque qu'elle est outragée, lorsqu'elle est subvertie, lorsqu'elle est déviante, peut susciter des réactions de « panique morale » qui témoignent de la sacralisation du corps de l'enfant dans nos sociétés contemporaines.

Un « fait divers » embrase alors l'opinion publique, suscite l'effroi, provoque l'indignation collective au nom de clivages moraux, pointe de l'index le coupable idéal, avant de provoquer un nouvel agencement politique, puis de s'évanouir pour un temps. La panique morale n'est pas une émotion fugace, elle suscite des changements sociaux, et une altération durable des représentations culturelles.

Au-delà de l'émotion, de quoi la panique morale tait-elle le nom ?

Relève-t-elle d'un problème culturel, ou plus précisément, son enjeu est-il de définir les contours de l'altérité ? Cet Autre, celui que l'on exclut de la communauté

pour avoir transgressé les normes, est notamment désigné à l'occasion des paniques morales. Se produit alors, à partir de ce tabou universel qu'est l'inceste et qui constitue le nœud du problème de la sexualité enfantine, un déplacement de l'opprobre vers toute situation dans laquelle un enfant serait victime de la sexualité d'un adulte. S'agit-il ici, en somme, de tracer la frontière entre la civilisation et la barbarie ?

Relève-t-elle également d'un problème politique, d'une modalité de l'exercice du pouvoir, d'une mise en forme spécifique d'un problème social qui le rende gouvernable ? Ce pouvoir, diffus, est partagé par une diversité d'acteurs poursuivant des objectifs politiques différents, voire contradictoires, la peur étant tout à la fois un facteur de changement ou un argument conservateur. S'agit-il de gouverner la société par la peur, de susciter ou de capter la panique qui jaillit des angoisses collectives dont l'enfance est un terreau fertile ?

Comment naissent les « paniques morales » ? Quelles sont les conditions d'émergence d'un problème social, cristallisant les peurs d'une société dont les mutations la place en situation d'incertitude ? Et comment cette peur sociale réduit-elle les termes du débat à un phénomène exceptionnel, objet d'affliction, tout en généralisant, paradoxalement, ses effets politiques ?

Quels sont les enjeux de ces épisodes de panique à travers le temps ? Il s'agit de proposer ici une histoire qui ne se veut pas simplement illustrative, mais bien généalogique, en ce sens qu'elle est véritablement constitutive du présent, tel un inconscient collectif que nous devons décrypter pour lever l'impensé dont les peurs se nourrissent. Nous nous arrêterons sur trois épisodes qui, au-delà des événements, tracent une évolution de la perception du problème : la campagne contre la traite, à partir de l'affaire dite « de la traite des blanches », qui éclate à Bruxelles en 1880 ; l'élargissement de la question de la traite à la « délinquance sexuelle » des mineures, qui cristallise une véritable

peur sociale au moment des deux guerres mondiales en Belgique ; le glissement de la dépravation sexuelle à l' « inadaptation » sociale, manifestée par la peur de la rébellion féminine, dans des années cinquante marquées par la montée en puissance de l'expertise des sciences du psychisme. L'espace belge, de 1880 à 1960, est un bon laboratoire de ce phénomène. En effet, la Belgique est prise dans le jeu transnational des politiques de régulation de la sexualité. Elle constitue également un terrain national confronté à des expériences de guerre dont on sait qu'elles sont révélatrices de rapports angoissés au sexe. Enfin, il s'agit d'un pays modèle dans le champ de la protection de la jeunesse quant à la médicalisation du traitement de la délinquance juvénile, qui place l'expertise médico-pédagogique en son cœur.

Du scandale au mouvement social : l'affaire de la traite des blanches (Bruxelles, 1879–1880)

Faits divers et scandales

En janvier 1880, plusieurs faits divers secouent la capitale belge. Ils concernent le dévoiement de jeunes filles londoniennes, séduites ou trompées pour être revendues à des proxénètes bruxellois qui les retiendraient de force dans les bordels de la ville, où le système réglementariste tolère l'inscription de mineures sur les registres de police. Des révélations médiatiques suscitent, de part et d'autre de la Manche, de vives émotions face à une réalité devenue insoutenable : la prostitution de mineures en maisons closes. Le scandale de Bruxelles donne corps à une rumeur déjà existante. Il contribue à lancer, en Belgique et ailleurs, un élan de panique autour de la « traite des blanches ».

Sans revenir en détails sur le scandale où le scabreux le dispute au sensationnel, et dont les faits sont restés longtemps obscurcis à nos yeux tant par les

spéculations de l'époque que par les récupérations politiques de l'événement depuis plus d'un siècle, il est intéressant de constater qu'il s'agit d'une des premières irruptions, dans la sphère publique, d'une panique sociale spécifiquement liée à la figure de la jeune fille. En effet, c'est bien de ce double attribut, de féminité et de juvénilité, que se nourrit, dans les années 1870–1890, la figure de la victime du « Belgian Traffic », désormais synonyme de « White Slave Trade » (traite des blanches).

Quels sont les éléments qui donnent à « l'affaire de la traite des blanches » de Bruxelles sa dimension de scandale ? L'implication de la police, d'abord : l'enquête sur la traite de jeunes londoniennes à Bruxelles, conduit, de fil en aiguille, à mettre à jour des faits de collusion entre police et milieux interlopes. Le commissaire en chef de Bruxelles Lenaers est révoqué ; l'officier responsable du service des mœurs, Schröder, est invité à démissionner. Cependant, les faits de négligence des fonctionnaires bruxellois à l'égard de la vérification de l'âge des filles, qui constitue la porte ouverte à de véritables abus, ne sont au final pas sanctionnés par la justice. Ensuite, la « fabrique » du scandale suppose sa mise en scène, et son exposition sur la place publique. D'une part, au travers d'une enquête judiciaire à rebondissements : on assiste à une série de procès, dont celui d'une douzaine de proxénètes et tenanciers devant le tribunal correctionnel de Bruxelles. D'autre part, par le biais des journaux : le sordide est un argument de vente pour une presse de masse en pleine expansion. Enfin, l'affaire de Bruxelles, largement médiatisée, ouvre un débat public en Belgique, déjà vivace Outre-Manche, sur le contrôle de la prostitution et, de proche en proche, sur le rôle de l'État dans la régulation des sexualités jugées « irrégulières ». Cette incidence-là illustre à merveille le rôle essentiel, voire fondateur, du scandale dans l'émergence d'un mouvement social.

En effet, parmi les grands débats de la fin du XIX^e siècle, il en est un qui oppose les partisans d'une

réglementation de la prostitution, qui considèrent cette dernière comme un mal nécessaire, un « égout sémi-nal », aux abolitionnistes luttant pour la disparition des règlements — voire de la prostitution elle-même. À la fin des années 1870, un front abolitionniste, composé de mouvements hétérogènes, féministes, libéraux et religieux (des Quakers notamment), s'organise en Angleterre à l'occasion de la lutte contre les lois sur les maladies contagieuses, qui entendaient réglementer la prostitution au nom de la prophylaxie anti-vénérienne.

Pour les abolitionnistes, l'affaire de Bruxelles apparaît bel et bien comme la preuve affichée que le système réglementariste, qui enregistre les prostituées, y compris mineures, et autorise l'existence des maisons closes, constitue un scandale en soi. Malgré ses outrances et approximations, les accusations portées par l'opinion publique sont reprises par le mouvement abolitionniste qui voit là une occasion de dénoncer le système réglementariste, de gagner une bataille sur la scène nationale britannique, mais aussi d'exporter le mouvement sur la scène internationale. L'affaire de Bruxelles se révèle être une formidable opportunité d'instruire les foules en Europe sur les failles du contrôle policier et sanitaire de la prostitution, tel qu'il est appliqué dans la capitale belge, unanimement perçue comme le « Paradis de la réglementation ».

Les abolitionnistes ont le souci de montrer que l'affaire belge de la traite des blanches n'est pas un cas isolé, mais plutôt la partie visible de l'iceberg, c'est-à-dire d'un réseau international de traite. Ainsi, peut-on lire dans la presse abolitionniste : « Si horribles et si révoltants que fussent les faits révélés [...] au sujet de la traite des blanches à Bruxelles et à Paris, ils sont encore surpassés par le système qui existe en Allemagne, en Autriche et en Roumanie pour la vente et l'expédition de jeunes filles dans le monde entier. Le marchand d'esclaves européennes a ses agents et ses voyageurs qui, sous le nom d'agents dramatiques, livrent des femmes aux maisons de tolérance du monde entier, depuis Hong-Kong jusqu'à

Buenos-Aires¹ ». Le scandale de Bruxelles contribue à la fabrique d'un « fléau social », d'envergure internationale. Pourtant, *a posteriori*, l'analyse des dossiers d'archives administratives et judiciaires relatifs à cette seule affaire, révèle que les cas de jeunes filles abusées sont relativement rares, voire même falsifiés par les journalistes et les militants. L'écart est grand entre les quelques cas de jeunes filles réellement abusées, faits divers infâmes mais isolés, et le « fléau » dont parlent les abolitionnistes, avec pléthore de métaphores suggestives : celles-ci renvoient au thème de la traite négrière, dont le gouvernement anglais s'est fait le chantre de l'abolition sur la scène internationale. Les militants explorent alors le pouvoir des mots, notamment au travers du discours de l'oppression, dont la figure de « l'esclave sexuelle » est le point d'ancrage, pour justifier ou revendiquer l'intervention de l'État dans le domaine des mœurs.

En cette fin de siècle, pourtant pétrie de statistiques sociales et criminelles, le cas exceptionnel du fait divers contribue donc à forger la norme, à travers l'usage rhétorique du soupçon. L'exception fait la règle, sans discrédit, et en dépit de l'essor des sciences sociales. Le chiffre lui-même reste une forme de discours. Manipulé ou falsifié, il sert aussi à justifier l'intervention publique. Autrement dit, la statistique n'assagit pas la peur, au contraire, elle l'attise.

Dangereuses victimes

Contrairement à d'autres formes de paniques morales, ce sont ici les victimes, et non les coupables, qui sont projetées dans l'arène politico-médiatique. Mais si la croisade est lancée pour leur « protection », ce discours les rend aussi vulnérables. Elles se trouvent enserrées dans un stéréotype vertueux qui ne correspond pas au mode de vie de nombreuses jeunes filles des classes populaires urbaines au tournant du siècle, pour qui l'usage des plaisirs et la sociabilité juvénile

n'excluent pas la séduction. En outre, ce statut de victime est versatile, car la charge de la preuve leur incombe (ou incombe à leurs défenseurs), au risque de voir se retourner l'apitoiement en méfiance au moindre soupçon.

Pourquoi ces paradoxes ? On peut en trouver des réponses dans la construction même de la figure de la jeune fille abusée. D'abord, cette figure est capable de soulever l'indignation collective, alors que la prostituée ne suscitait que dégoût et rejet. À l'image de la « femme criminelle », coupable par nature, diffusée par les théories du criminologue italien Cesare Lombroso au XIX^e siècle, se substitue celle de l'innocente victime insoupçonnable. Si, pour le mouvement féministe, la cause des prostituées était difficile à défendre, celle des jeunes filles séduites l'anoblit. Ainsi, en mobilisant le thème de la « traite des blanches », la féministe anglaise Joséphine Butler, leader du mouvement abolitionniste, donne à la prostitution non pas l'image de la « femme avilie », mais celle de « l'enfant outragé », faisant vibrer de concert les sensibilités féministes, pour les droits des femmes, et, dans une posture « maternaliste », pour la protection des enfants. Le coupable, dans cette fable, c'est le proxénète, figure du « milieu » criminel, nouvelle forme de banditisme professionnel, que l'on cherche alors à identifier, et que l'on place pour cible principale d'une répression effrénée.

L'immaturation supposée de la jeune fille élude aussi la question du « consentement », et finalement, de la liberté, question centrale et point d'achoppement interne au mouvement abolitionniste. Difficile, en effet, pour les féministes, de penser que certaines puissent choisir de se prostituer. Mais contrairement à la prostituée majeure, la jeune fille n'est pas en mesure de consentir à sa propre exploitation sexuelle car elle est jugée trop immature pour disposer à cet égard de son libre arbitre. Il est dès lors légitime de la mettre sous tutelle. Le clivage politique, au sein du front abolitionniste, entre moralistes, partisans de politiques inter-

1. *Bulletin de la Société de moralité publique*, n°4, 1883.

ventionnistes, et défenseurs de libertés individuelles, dans le débat sur le rôle de l'État dans la régulation des sexualités « irrégulières » est alors, momentanément, suspendu. Notons qu'une fois que la thèse de l'abus a été accréditée, et à mesure que le spectre de la « traite des blanches » envahit l'imaginaire, ces frontières de l'âge (minorité/majorité) et du consentement (forcée/libre) tendent à s'effacer au profit d'une politique élargie de protection (et de contrôle) des jeunes femmes (même majeures), incarnée par l'initiative privée (associations de protection des jeunes filles) et publique (conventions internationales réglant la lutte contre la traite). L'enfance apparaît bien ici comme un instrument d'intervention des instances régulatrices dans le champ de la sexualité, jusqu'alors considéré comme privé.

« Croisade morale »

Avec le recul du temps il est possible de discerner des intérêts en jeu, et le rôle d'acteurs nouveaux dans le champ politique : rôle grandissant des médias populaires dans la formation de l'opinion publique, essor du féminisme engagé dans la moralisation de la vie publique, renouvellement des élites et lutte contre la corruption politique et administrative. Mais dans l'immédiateté de l'événement, c'est bien la peur qui prend le dessus, une peur qu'incarne la jeune fille abusée, et dont la fonction est justement d'occulter les dimensions proprement politiques de ce débat pour lui donner l'allure d'une « croisade morale », selon les mots mêmes de Josephine Butler.

Pourquoi la peur ? Dans un contexte marqué par l'essor industriel et la mobilité accrue des populations, la prise d'autonomie des filles ne va pas de soi. Beaucoup de réformateurs, partageant une certaine angoisse face à cette modernité, éprouvent certaines difficultés à faire la distinction entre leur désir de protéger les jeunes filles et leur envie de les contrôler. Aussi, la confusion entre le problème des abus sexuels envers les enfants et la question du contrôle

de la sexualité des jeunes filles imprègne les discours moralistes de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles.

Plus largement, on perçoit bien comment derrière la figure de la vierge sacrifiée sur l'autel de la « Babylone moderne », image suscitant la peur de la démoralisation des masses, la peur de la dégénérescence de la nation, la peur de la contamination vénérienne, sont tapis des enjeux autrement plus discutés et discutables. Cette rhétorique victimaire impose la compassion et polarise l'opinion en éliminant les arguments complexes : toute réserve à l'égard de la cause rejette le sceptique au rang des bourreaux. Cette configuration est typique d'autres grandes affaires fin-de-siècle, et nous poursuit aujourd'hui encore lorsque l'on évoque le délicat sujet des enfants victimes d'abus sexuels.

Les délinquantes sexuelles au temps des guerres mondiales : du péril moral au fléau international

De l'oie blanche à la jeune perverse : stratégies discursives

La réalité plus triviale qui fait suite au scandale de la traite des Blanches signale l'importance des abus domestiques plus que la prostitution criminelle, largement fantasmée. À Bruxelles, la Société protectrice des enfants martyrs, créée en 1892, met soudainement en lumière le « martyrologue » de l'enfance dévoyée, usant, comme l'avait fait le front antiprostitutionnel, d'une presse populaire avide de scandales. Cette forme de mobilisation par l'indignation est alors caractéristique de la nouvelle économie médiatique. Mais alors que la campagne d'opinion contre les « parents indignes » suit son cours, le regard se porte sur la jeune fille sexuellement active, dont les nouvelles institutions de protection de l'enfance, au premier rang desquelles le tribunal pour enfants mis en place en 1912 en Belgique comme en France, vont contribuer à criminaliser le comportement.

La figure de la jeune ingénue se renverse au début du XX^e siècle, au détriment des jeunes filles. Car la vulnérabilité sous laquelle on avait présenté les jeunes victimes de la traite prostitutionnelle comporte des risques. Fabrication médiatique, redoublée par la propagande abolitionniste, cette image ne correspond pas à la réalité complexe de la sexualité juvénile. Icône vertueuse, la jeune fille outragée est une oie blanche que le moindre soupçon contribue à délégitimer dans l'opinion. Les seuils d'âge, tranchant la question du consentement dont les législations française et belge ont fixé l'âge à 15 ans, tracent des frontières arbitraires entre enfants victimes et adolescentes perverses. Enfin, les droits de la mineure abusée sont sacrifiés sur l'autel de la vertu. Victime, elle reste soumise et dominée par un statut dont la valorisation morale est à la hauteur de l'aliénation qu'il engendre ; coupable, le soupçon qui pèse sur sa probité autorise le déni de ses droits à la protection, notamment en cas d'agression sexuelle dont elle serait victime.

Ainsi, au tournant du siècle, sous l'influence des discours des réformateurs, promoteurs de nouvelles législations, et institutions de protection de l'enfance, on délaisse progressivement la figure de la jeune victime de la lubricité masculine, représentation compassionnelle caractéristique du XIX^e siècle, pour dénoncer la « jeune fille dépravée », la « perverse précoce ». Ces groupes réformateurs, promoteurs et acteurs de la justice des mineurs, nouveaux experts de l'enfance et de la sexualité, sont extrêmement variés sur le plan politique. On y retrouve notamment la première vague féministe déjà présente dans la campagne abolitionniste, mais aussi une plus jeune génération de militantes, plus éduquée et experte des questions sociales. Sont présents également les réformateurs moraux, appuyés par les églises et les partis politiques catholiques comme libéral mais aussi, de plus en plus de socialistes ralliés au projet d'État social alors naissant. Enfin, les experts de l'enfance, médecins, psychiatres et pédagogues, entrent en scène, alors que la légitimité de l'action publique repose de plus en plus sur sa scientificité.

Fédération hétérogène, ces réformateurs mettent en œuvre des stratégies de légitimation et d'action, tant pour assurer la cohésion interne de leur mouvement que pour affirmer leur position au sein de la société civile. Cette dernière représente un terrain politique renouvelé, moins conflictuel qu'au XIX^e siècle, où se nouent de larges alliances sur les questions sociales alors que gronde la colère ouvrière contre l'insécurité sociale (grandes grèves de la fin du siècle). Un large consensus se forme qui entend répondre au malaise social sans pour autant remettre en cause le capitalisme libéral et la démocratie parlementaire. Ces réformateurs sociaux se fédèrent alors autour d'objets consensuels, mobilisateurs, dont l'enfant victime comme la jeune adolescente perverse sont des déclinaisons. Plus que la réalité matérielle de l'expérience quotidienne des enfants des classes populaires, plus que la subjectivité spécifique de la jeunesse, c'est une image essentialiste de l'enfance et en particulier des jeunes filles qui est mobilisée par la rhétorique réformatrice : il faut protéger ces êtres fragiles et immatures contre la violence sociale et l'« abandon moral » dans lequel certaines familles les laissent grandir, mais il faut aussi les protéger d'eux-mêmes, de leur violence indomptée, de leurs pulsions irrépressibles, désormais mises en forme par les experts du psychisme. On le perçoit, au delà du mot d'ordre universaliste — protéger l'enfance —, c'est bel et bien des familles populaires que les réformateurs veulent faire l'éducation, alors que s'élèvent des voix, notamment chez les catholiques, pour défendre la souveraineté du bon père de famille, selon le modèle bourgeois.

La patrie outragée : guerres mondiales et sexualité

Les conditions discursives et institutionnelles étant réunies pour provoquer un vent de panique à l'égard des jeunes filles, le contexte de guerre met le feu aux poudres. C'est dans le contexte spécifique de l'occupation que la Belgique subit deux fois à une vingtaine

d'années de distance, que se cristallise une nouvelle forme de panique morale à l'égard de la jeunesse.

Lors des première et deuxième guerres, Bruxelles devient une ville de cantonnement des troupes allemandes. Comme dans toutes les villes de garnison, l'activité prostitutionnelle y est intense, avivée par les conditions de précarité économique qui poussent certaines adolescentes à échanger leurs faveurs sexuelles contre un peu de pain ou des passe-droits. Mais au-delà de l'état de nécessité, la présence dans la ville de lieux de divertissement suscite une sexualité interlope, comme en atteste le juge des enfants de Bruxelles : « Le mal progresse rapidement : la prostitution fait des ravages parmi la jeunesse féminine, elle sévit à la faveur de la misère, de l'oisiveté, et d'une soif effrénée et débridée de jouissance »². Pour les protecteurs de l'enfance, la guerre est « démoralisatrice », au sens où elle brouille les repères moraux, entrave l'action des institutions de reproduction sociale que sont la famille ou la communauté, et libère les pulsions, dans un contexte où le danger et la mort, omniprésents, lèvent toute inhibition quant à l'avenir. La guerre modifie la temporalité des existences, le rapport à la tradition comme l'appréhension de l'avenir, et, de ce fait, met en danger le processus de socialisation des jeunes.

De leur côté, les autorités occupantes règlent de manière très pragmatique la question de la prostitution, faisant fi de la protection de l'enfance pour prévenir le « péril vénérien », stratégique en ces temps où la guerre fait de la santé des troupes la condition de la victoire. Interdire la prostitution des mineurs comporterait le risque, déjà débattu longuement au XIX^e siècle, de la rendre insaisissable pour les pouvoirs publics, car repliée dans une clandestinité invisible. Aussi, dans un souci de prophylaxie immédiate, l'armée allemande entérine de fait le principe de la prostitution des mineures, dont Bruxelles a, depuis l'affaire de la « traite des blanches », la réputation de la tolérer.

2. Paul Wets, *La guerre et l'enfant*, Moll, Imprimerie de l'École de bienfaisance de l'État, 1919, p. 76.

Le règlement public de la ville de Bruxelles qui interdisait la prostitution des mineurs est alors suspendu. La vénalité des mineures semble alors devenir monnaie courante. Certaines maisons de passe bruxelloises sont alors connues pour offrir en pâture aux soldats des jeunes filles de quinze ans.

Si ce phénomène soulève l'indignation des autorités belges, il se répète de nouveau vingt-cinq ans plus tard. Lors de la Seconde guerre, malgré la réhabilitation du règlementarisme et la pénalisation de la transmission vénérienne, la prostitution clandestine est fréquente, et en dépit de la surveillance policière des hôtels borgnes et des estaminets, les intimités illicites colonisent les lieux publics, parcs et ruelles de la ville. La peur de la syphilis, en particulier, pointe le rôle des jeunes filles, foyers de contamination plus ardents sur le plan médical, et plus insidieux car tapis dans ces corps juvéniles d'apparence saine.

Du côté de l'occupé, l'enjeu de protection éveille d'autres alarmes : la jeune fille belge outragée par l'occupant, qu'elle soit victime ou consentante, c'est la Patrie souillée par la barbarie militaire. La jeune fille immorale devient une métaphore de la nation belge humiliée. La posture de l'indignation est aussi un doigt pointé vers le peuple allemand dans la querelle de légitimité qui s'articule autour de la notion de civilisation. Un peuple qui outrage ainsi les jeunes filles du pays occupé n'est pas un peuple civilisé. Les professionnels de la protection de l'enfance évoquent les jeunes filles « débauchées par la soldatesque ennemie », « souillées par des groupes de soldats »³, « contaminées par l'armée allemande »⁴. « Rarement une armée envahissante, déplore le juge des enfants de Bruxelles, fit preuve de plus de callacité (*sic*) que l'armée allemande. Sa lubricité ne respecta ni âge, ni condition, ni sexe »⁵. Au-delà du cercle des protecteurs de l'enfance,

3. Charles Collard, « La prostitution des mineures et l'application de la loi sur la protection de l'enfance », *Bulletin de l'Office de la protection de l'enfance*, t. IV, 1920, p. 23.

4. Paul Wets, *La guerre et l'enfant*, Op. cit., p. 11.

5. Paul Wets, *La guerre et l'enfant*, Op. cit., p. 11.

l'opprobre populaire est signalé par des témoignages d'indignation nombreux : voisins dénonçant telle jeune fille qui « ne cessait de vanter les Allemands, disant détester les belges », père de famille sollicitant le juge : « Blessé dans mes sentiments [...] de père et de patriote, je viens vous prier Monsieur le juge, ma fille n'ayant que 17 ans [de] vouloir la mettre dans une maison de correction, où elle sera mieux que de continuer à livrer son corps aux Allemands »⁶. À l'issue de la Première comme de la Seconde guerre, les scènes de vengeance populaire à l'égard de jeunes prostituées « collaboratrices » sont, semble-t-il, rares mais d'une grande violence. Certaines filles sont tondues, subissant une humiliation publique qui les prive des leurs attributs symboliques de séduction. On déplore également l'assassinat présumé, en 1944, de deux jeunes filles par des « résistants de la dernière heure »⁷, d'autant plus vindicatifs qu'ils furent eux-mêmes collaborateurs, un geste peut-être suscité par la crainte de la trahison dont on affuble alors les filles à soldats.

Mais la guerre, au XX^e siècle, n'est pas seulement une parenthèse de la vie des nations. Elle est un catalyseur des angoisses sociales face à la modernité et le laboratoire d'une politique de gestion des populations stimulée par de nouvelles technologies de contrôle. Dès lors, les paniques morales engendrées par la guerre ont des effets durables sur les dispositifs de régulation sociale. Derrière l'enjeu patriotique, la Libération et le retour à l'ordre témoignent bien du fait que l'angoisse sociale cristallisée à l'égard des jeunes dépravées est plus profonde et pérenne.

La moralité juvénile : un enjeu transnational

Au-delà des enjeux patriotiques du contrôle de la sexualité en temps de guerre, de la figure de la jeune

6. Extraits issus des dossiers du Tribunal des enfants de Bruxelles. Archives de l'État à Anderlecht, archives du Tribunal des enfants de Bruxelles (1912-1947) et archives de l'Office intercommunal de la protection de l'enfance.

7. Archives de l'État à Namur, Tribunal des enfants de Namur, dossier n°872.

filles comme métaphore de la nation outragée par l'ennemi, et plus largement, des enjeux biopolitiques du contrôle des populations des nations belligérantes engagées dans un véritable combat démographique, la régulation de la sexualité juvénile a également, au premier XX^e siècle, changé d'échelle pour devenir un enjeu transnational.

Ici aussi, la forme discursive du scandale n'est pas fortuite, car elle dispose, à travers la construction d'un problème social comme « fléau » moral et épidémiologique, de la capacité de la croisade morale à transcender les débats nationaux pour faire advenir un espace public transnational sur le sujet. C'est ainsi que les féministes anglaises ont pu, en récupérant le scandale de la traite des Blanches, affermir leur légitimité nationale en soulevant un débat international conférant une forme d'universalité à l'argument abolitionniste. Ce combat contre la traite se poursuit au XX^e siècle au sein d'une « nébuleuse abolitionniste », et converge avec le mouvement international de protection de l'enfance au sein de la nouvelle Société des Nations issue des traités de paix de 1919. Entre les différentes causes des réformateurs moraux se tissent des liens qui constituent une toile transnationale : Isidore Maus, directeur de l'Office de la protection de l'enfance belge, est aussi président du Comité belge contre la traite et représentant de la Belgique dans les instances de la Société des Nations. Après la guerre, le fait divers devient véritablement un « fléau social » qui fait l'objet d'une vaste enquête d'experts au sein de la SDN. De cette dramatisation des enjeux réels de la prostitution, alors narrée sous la forme du rapt criminel alors que l'immense majorité des jeunes prostituées n'étaient victimes que de la misère et du déracinement, sont nées des politiques publiques pérennes visant à entraver la libre circulation des personnes, et en particulier, au nom d'arguments médicaux stigmatisant la maladie vénérienne, la mobilité des « filles publiques ». Ainsi, on assiste, de la fin du XIX^e siècle aux premiers balbutiements des instances gouvernementales mondiales, à une politisation de

l'intime, au nom de la préservation de l'ordre moral, et sous couvert d'une expertise scientifique grandissante. Cette mise en forme du problème de la vénalité juvénile revêt les formes de la panique morale, en provoquant le scandale au nom d'une cause « juste » et indiscutable, en occultant les enjeux géopolitiques réels des processus migratoires et de la précarité sociale, en suscitant une action publique universelle au nom d'un groupe de pression singulier, action dont la portée dépasse largement le problème selon lequel elle a été mise en forme.

Au lendemain de la seconde Guerre, l'attention se porte aussi sur les traumatismes de guerre chez les enfants et chez les jeunes. Il s'agit de légitimer, cette fois, une nouvelle forme d'expertise, psychiatrie et psychologie, dont de nouvelles instances internationales comme l'Organisation mondiale de la Santé se font les promotrices. Ainsi, la guerre, à travers les épisodes de panique morale qu'elle a suscité, a permis au problème de la protection de la jeunesse de changer d'échelle, conférant conjointement une autorité nouvelle à des institutions transnationales en quête de légitimité.

Sexualité et insoumission féminine au temps de l'expertise psychiatrique et psychologique (1945–1965)

Jeunesse et libération des mœurs

Déjà présent après la Première guerre, le sentiment d'une « démoralisation » de la société est vif après la Seconde. Cette interprétation décadentiste, véhiculée par certaines élites conservatrices mais aussi par des groupes progressistes comme certaines féministes, donne naissance à une angoisse sociale palpable à l'égard de la jeunesse, en particulier envers les jeunes filles, symbole de la dissolution des mœurs. Il s'agit d'une représentation diffuse mais bien présente dans de nombreux pays occidentaux, notamment aux

États-Unis où l'on s'alarme du rôle grandissant des filles dans les « gangs ».

Aimée Racine, sociologue belge et fondatrice, à l'orée des années cinquante, du Centre d'études de la délinquance juvénile, émanation de l'influent Institut de sociologie Solvay, souligne dans ses travaux « l'extrême jeunesse des coupables, le nombre croissant des maternités précoces, le rôle plus actif joué par toutes les jeunes filles (...) dans des affaires où elles apparaissent comme des victimes ». Sans complaisance à l'égard des minidettes, cette experte reconnue s'alarme de « l'incroyable facilité avec laquelle les filles de quinze ans à peine s'abandonnent à des inconnus rencontrés au cinéma »⁸. Les loisirs non régulés, cible des protecteurs de l'enfance depuis les années 1910, occupent alors tous les esprits, car ils sont une manifestation ostentatoire de l'explosion de la culture adolescente. Les effets criminogènes du cinéma sont décriés par les experts, l'influence néfaste des « clubs », ou « dancings », devient également un lieu commun, sans qu'aucune étude scientifique précise ne vienne d'ailleurs appuyer sérieusement la véracité de ces allégations. Si, pour les féministes pourfendeuses des pratiques prostitutionnelles, l'« immoralité généralisée » de l'Après-guerre sape les fondements même du commerce sexuel, constituant en quelque sorte un moindre mal, il n'en reste pas moins que la croisade morale doit être relancée, au nom de la prophylaxie vénérienne mais aussi pour protéger la dignité des jeunes filles dont la dépravation semble se banaliser. Ainsi, le thème de la « libération sexuelle » progressivement dévoilé par les travaux de Kinsey aux États-Unis ou la publication fracassante du *Deuxième sexe* de Beauvoir en France, n'enflamme pas la verve féministe, qui se replie sur ses thèmes de prédilection, la victimisation ambiguë des prostituées et leur préservation morale et médicale. Il faudra attendre une « nouvelle vague féministe », dans les années 1960, pour que le mou-

8. Aimée Racine, *La délinquance juvénile ...*, Op. cit., p. 91.

vement pense la libération de la sexualité comme une promesse d'émancipation pour les femmes.

Les experts et l'invention du « traumatisme »

En amont de ces mouvements d'opinion, l'Après-guerre voit le champ spécifique de l'expertise, déjà présent depuis la fin du XIX^e siècle, monter en puissance. Cette nouvelle forme de discours « scientifique » contribue à redéfinir les figures de la dangerosité juvénile et à alimenter de nouvelles formes de paniques dont l'émotion n'est plus le seul ressort. Plus encore que les sociologues, les psychiatres et les psychologues prennent pied dans le système de protection de l'enfance, à travers des institutions dites « d'observation médico-pédagogiques », qui deviennent, dans l'Entre-deux-guerres, un site névralgique du système de protection de la jeunesse. Le juge des enfants leur adresse les jeunes pour lesquels il estime nécessaire de procéder à une expertise médicale, psychiatrique et psychologique. S'agissant des filles, cette dernière est réalisée notamment à l'institution publique de Saint-Servais, près de Namur, ensemble pavillonnaire moderne accueillant 150 à 200 adolescentes par an⁹.

À travers ce nouveau prisme, la dépravation des jeunes filles est réinterprétée comme une forme de pathologie provoquant une « inadaptation » sociale. Déjà, depuis les années 1930, l'approche psychiatrique de la prostitution avait souligné le lien entre vénalité et déficience mentale. Dans le discours du Conseil international des femmes, influente instance féministe, la question délicate de la liberté de choix des prostituées est alors évacuée au profit d'une étiologie de la maladie mentale, qui justifie toute intervention en leur nom. Le Conseil national de femmes belges s'appuie d'ailleurs sur l'expérience de Saint-Servais et de Bruges, autre institution spécifiquement destinée aux mineures vénériennes, pour faire état

9. Archives de l'État à Namur, Fonds de l'Établissement d'Observation de l'État de Saint-Servais.

de l'avancée de l'expertise belge devant les congrès internationaux sur la traite. Dans les années 1950, cette approche se redouble avec la montée en puissance de la psychologie. Pour certaines observatrices, la prostitution est « un problème de psychologie individuelle dont le point de départ se situe dans le milieu familial¹⁰ ». Fruit d'un déséquilibre affectif, le stupre fait désormais son lit dans les replis de la psyché individuelle et dans l'intimité de relations familiales, reléguant en arrière-plan la théorie du « milieu social » présente depuis la fin du XIX^e siècle.

Mais plus encore que sous la stricte question des mœurs, c'est désormais sous la catégorie des « troubles du comportement » qu'est présenté le « problème » des jeunes filles, dont on dénonce notamment la violence et l'esprit de rébellion, facilement taxé d'« existentialisme » tant par les professionnels que dans la presse : « Les 'existos' (...) sont déjà périmés, explique en 1955 une éducatrice, mais l'action néfaste des Gide, des Sartre, des Simone de Beauvoir n'est pas pour autant stérilisée. (...) Une seule chose compte : la jouissance immédiate. (...) Nos jeunes filles sont toutes plus ou moins atteintes par cette vague de pessimisme et de sombre indépendance¹¹ ».

Les sciences du psychisme, et notamment la psychologie, tendent, à travers l'usage de tests psychométriques (de « quotient intellectuel » notamment) et projectifs (Rorschach en particulier), à dévoiler les troubles cachés, les violences latentes, les frustrations familiales engendrant des vengeances rentrées. Ce faisant, l'expertise met en place une véritable étiologie de l'invisible, analyse selon laquelle le caché en dit plus que le comportement ou les paroles, une posture difficilement compatible avec la volonté affichée par la justice comme par les institutions de responsabi-

10. Nelly Verbeek, « La psychologie des prostituées », *Bulletin du Conseil national de femmes belges*, janvier-février 1960, p. 10-11.

11. Martino M.-L. (Sœur Marie-Irma), *Évolution de nos méthodes, 1946-1955*, Établissement d'éducation de l'État à Saint-Servais, 1955, p. 36-37.

sation des jeunes. Face à ces pratiques intrusives et paradoxales, nombreuses sont les jeunes filles à entrer en résistance face à l'institution, en usant de violences ou en les retournant contre elles-mêmes. De véritables révoltes collectives éclatent dans les établissements, les accrochages sont nombreux avec les équipes éducatives et certaines jeunes filles n'hésitent pas à faire du suicide une menace contre l'institution. Elles érigent également certaines formes de contre-culture anti-institutionnelle, dont l'homosexualité, affichée sous des traits provocateurs, est une figure exemplaire mais qui ne fait que renforcer l'alarme des éducateurs.

Les mécanismes sociaux et les acteurs de la panique morale

Si la panique morale s'enracine dans les représentations populaires à travers la désignation de boucs émissaires, si elle s'inscrit dans la lignée des « émotions populaires » et des « chasses aux sorcières », elle n'est pas fortuite et encore moins spontanée. Car sous les traits de l' ancestrale rumeur se cache une forme moderne de communication. D'hier à aujourd'hui, ces croisades ont été menées par des « entrepreneurs de morale », groupes sociaux déterminés à désigner tel comportement comme relevant de la déviance au nom d'une conception éthique intransigeante. Selon les vues des (néo)conservateurs puritains acharnés dans la défense des « bonnes mœurs », l'édifice social — du haut duquel ces élites l'observent — serait menacé par la « libération sexuelle », indice du dangereux métissage des populations. Mais cette fabrique de l'indigne altérité peut bien aussi être l'avatar de luttes « progressistes », dont les portes paroles sont issus de mouvements universalistes et humanitaires, comme les mouvements de protection de l'enfance et/ou féministes, qui ont profondément marqué le XX^e siècle, ayant tout à la fois contribué à l'émancipation des populations qu'elles entendaient défendre et mené, parfois à leur détriment, des croisades morales érigées en « causes justes ».

Avec la modernité rationalisatrice, en vigueur depuis la fin du XIX^e siècle, il ne suffit plus de prêcher ou de prescrire pour obtenir le droit de définir les frontières pourtant hasardeuses des bonnes mœurs : l'expert est entré en scène, épaulant le réformateur, dans l'arène judiciaire en particulier. Médecins et psychiatres d'abord, psychologues et sociologues ensuite

se sont penchés sur les psychopathologies sexuelles et ont donné corps à ces errements hors normes en en définissant les stigmates. La justice, de son côté, a fait office d'interface subtile entre sphère privée et publique, articulant secret et dévoilement, huis clos et expiation collective. Enfin, les media de masse ont joué le rôle de caisse de résonance dans cette économie de l'information qui fonctionne par éruptions et substitue souvent la mémoire — des victimes — à l'histoire, ce qui constitue une injonction incontournable pour le champ politique sommé de répondre aux « peurs sociales » ainsi réifiées. Force est de noter, enfin, qu'une partie des mouvements politiques ont fait de l'insécurité leur fond de commerce, participant largement, quand ils n'en sont pas les initiateurs, au discours de peur qui fait de l'émotion et de la compassion un nouvel argument électoraliste indiscutable.

Il convient tout d'abord de s'interroger sur ces différents acteurs, d'identifier leurs motivations dans l'usage de la peur, de percevoir leurs convergences tout en rappelant l'extrême hétérogénéité de leurs alliances de circonstances. En deuxième lieu, il faut considérer le jeu croisé des temporalités qui s'imbriquent dans la fabrique de la panique. Une approche historique des croisades morales ne répond pas seulement à une simple volonté de connaissance du phénomène dans la longue durée, mais veut analyser comment la temporalité de celui-ci participe de son fonctionnement : la soudaineté du problème posé, injonction à l'action publique, s'articule subtilement avec une supposée permanence de ce problème, érigée en rhétorique de légitimation. Enfin, quid des politiques publiques qui émanent de cet épisode ? Ou comment, le risque dont on veut se prémunir à travers ces campagnes d'opinion est-il politisé ?

Diversité des acteurs de la panique morale

Sous le signe de la peur : presse et opinion publique

Tirer le fil chronologique des paniques morales entourant la sexualité des jeunes fait apparaître une multitude d'acteurs qui, avec plus ou moins d'influence selon les lieux et les époques, entrent en jeu dans le processus allant de la construction du problème social à l'élaboration des lois entendant régler ce dernier. On l'a vu, la première irruption d'une peur sociale liée à la figure de la jeune fille au XIX^e siècle est associée à la mise au jour de faits divers qui, s'ils n'avaient pas fait l'objet d'une mise en scène n'auraient pas acquis la dimension de scandale. Difficile d'entrevoir qui sont réellement les premiers acteurs de la dénonciation, et leurs intérêts respectifs ; impossible toutefois de nier le rôle que jouent les animateurs d'une presse populaire, en plein essor partout en Europe dans le dernier tiers du XIX^e siècle.

Dans l'affaire de la traite des blanches de Bruxelles, les organes de presse sont tout à la fois acteurs à part entière et vecteurs de la panique morale. Ce phénomène est lié aux enjeux économiques grandissants qui poussent les organes de presse à rechercher l'événement pour « vendre du papier », mais aussi à une nouvelle forme de procédé de recherche de la vérité qui émerge dans la culture occidentale : l'enquête. Par leurs pratiques d'investigation, les journalistes se font les détenteurs/révélateurs d'une exclusivité dont la véracité, non sans une certaine dose de sensationnalisme, semble cautionnée par l'enquête. La mise en récit contribue déjà à figer les rôles : victimes, coupables, et complices. Interpellée par la presse, la justice ne détient plus à la fin du XIX^e siècle le monopole de la dénonciation et du discours de vérité. Plus que la rumeur, cette vérité journalistique, diffusée à la vitesse de l'éclair, est mobilisatrice ; elle fédère l'opinion, et crée, sur le long

terme, le débat public. Mais ce débat est tronqué, d'emblée, par la dimension prescriptive du discours journalistique. Car le journaliste ne se contente pas de rapporter des événements, il les mets en forme et prescrit une lecture, voir une posture à leur égard, qui est dominée par un sentiment à haute valeur normative : la peur.

Les réformateurs moraux l'ont compris, qui font de la presse l'un des principaux outils de leur militance. Avec le temps, le récit médiatique, immédiat, en dépit des contestations, voire des démentis, contribue à forger le souvenir du scandale et pérenniser l'indignation publique.

Des animateurs du débat public : les « entrepreneurs de morale »

Qui sont ces groupes de pression que le sociologue Howard Becker nomme les « entrepreneurs de morale » ? Cette nébuleuse militante revêt plusieurs visages, selon les lieux, les circonstances, les époques. Moralistes, protecteurs de l'enfance, féministes, sans s'accorder sur tous les points de vue, partagent la conviction de l'urgence d'une réforme morale. Ces mouvements universalistes et humanitaires qui ont marqué le XX^e siècle, surfent sur la peur, pour crédibiliser leurs causes respectives qui peuvent parfois converger, justifier des engagements militants, et *in fine*, se forger une place de choix dans l'espace public.

Ces stratégies de légitimation, qui sous-tendent l'investissement associatif dans des croisades morales, évoluent au cours du XX^e siècle, à mesure que les mouvements qui les portent se nichent au sein du dialogue institutionnel. La construction des États sociaux, au cours du siècle, influe en effet sur la relation entre les mouvements sociaux et le champ politique. Au travers du débat public, les « entrepreneurs de morale » interrogent les nouvelles formes de gouvernance des États modernes.

Au gré de ces évolutions, l'intransigeance militante fait place au pragmatisme politique. Ces *lobbies*, une fois associés comme interlocuteurs légitimes, ont à démontrer qu'eux aussi savent manier les instruments du contrôle social. Le défi se révèle d'autant plus difficile que le terrain politique sur lequel ils se trouvent est glissant et ses normes changeantes.

À côté des mouvements puritains, telles que les « ligues de vertu », les mouvements « progressistes » ont mené, et mènent encore, des croisades morales et civiques, dont le motif, si légitime soit-il, peut aisément être instrumentalisé par d'autres, moins bien intentionnés, en particulier dans le champ politique. Au XX^e siècle, la sexualité juvénile, élevée au rang de « problématique sociale », draine une multitude d'enjeux, dépassant de loin les prémisses du débat public : mobilité des populations, genre et normes sociales, protection de la jeunesse, préoccupations sanitaire et sécuritaire, motifs financiers, coopération internationale, etc. Ces groupes de pression ont donc à se positionner sur les projets politiques de contrôle social que ces enjeux inspirent, tout en restant à peu près fidèles à une ligne de conduite « morale », comme gage d'ordre, de paix sociale ou d'égalité, selon les convictions défendues.

Mais courir après les stratégies du pouvoir, c'est se distancer des réalités sociales. Les yeux rivés sur la fin, les « entrepreneurs de morale » en oublient d'être attentifs aux moyens. Un certain pragmatisme dans l'action les conduit à parfois renverser eux-mêmes le sacro-saint couple victimes/coupables dans le discours, ouvrant la brèche à des politiques répressives qu'en principe, ils dénoncent. Aussi, la focalisation sur la raison militante, sans la mesure des implications collatérales, entraîne naturellement des effets pervers. On l'a vu pour l'entre-deux-guerres, des politiques de protection, négociées au niveau supranational, se meuvent rapidement en politiques d'encadrement et de contrôle. Entre pratiques préventives ou coercitives, sur le terrain national ou local, les frontières se révèlent aussi ténues.

Enfin, les convictions individuelles ou collectives, aussi fortes soient-elles, ne résistent pas toujours à l'épreuve du contexte. Au cœur des peurs et des anxiétés contemporaines, la stigmatisation de la sexualité « irrégulière » est vecteur ou subterfuge à l'expression d'autres tensions sociales. En périodes de crises ou de mutations, celle-ci cristallise toutes les inquiétudes liées à la santé et la sécurité de l'individu, celles des femmes et des enfants, de la famille, de la nation, de l'humanité entière. Le sexe, tout en étant intimement privé, est visiblement politique : aux pires moments d'incertitude, particulièrement en périodes de guerre, la régulation des mœurs par l'État, autorisée ou renforcée, ne donne-t-elle pas l'illusion de gager, par mesures de « sauvegarde », l'avenir ?

L'expertise et la morale

Les sciences sociales, en particulier les sciences du crime (statistiques sociales et criminelles, expertise médico-légale et criminologie, puis sciences du psychisme), en plein essor à partir de la fin du XIX^e siècle, contribuent-elles à contrebalancer le poids émotionnel qui entoure la panique morale autour de la sexualité ?

En réalité, l'expertise entretient des rapports étroits avec la doctrine morale. Dans le débat public, les discours scientifiques contribuent rarement à mettre en doute les peurs sociales qui animent une société, particulièrement éprouvée en période de crises ou de guerres. Pourtant, aujourd'hui, à la lecture des discours, on note des décalages entre l'approche quantitative et les conclusions que les commentateurs en tirent. Considérer l'approche scientifique et discursive comme des entités séparées, voire contradictoires, est en réalité un anachronisme. Il n'y a pas là matière à détecter le moindre paradoxe. Logiques scientifiques et discursives coexistent. D'une part, la construction du chiffre, servant par exemple à justifier le « péril vénérien », est un discours comme un autre, malléable si besoin, ou même simplement cité à l'appui d'un

discours qui dit précisément l'inverse, sans mise en doute. D'autre part, et en dépit de cet essor des statistiques, c'est le cas exceptionnel qui fait la norme. La logique du scandale n'est pas contrecarrée par la montée scientifique du chiffre.

Les « entrepreneurs de morale » se confient volontiers aux « experts », pour fonder les réformes qu'ils préconisent. Certains mêmes, comme les juristes, particulièrement investis dans les mouvements pour la protection de l'enfance, n'hésitent pas à endosser les deux habits. La jeunesse a constitué, et constitue, un champ propice aux investigations scientifiques de toutes sortes. Médecins et psychiatres, psychologues et pédagogues, sociologues et anthropologues enfin se sont penchés tout spécialement sur les questions relatives à l'enfance, rêvant, un temps, d'une science de l'enfance qui puisse permettre de gouverner le social. Démarche de connaissance et volonté d'agir sur les structures sociales ne sont pas disjointes.

Enfin, la diffusion des conclusions de l'expertise ne se limite pas aux cercles scientifiques. La participation au débat public de ces groupes sociaux, soucieux de valider leur discipline, ainsi que leurs pratiques professionnelles, n'est pas sans implication sur les politiques publiques préconisées. Les experts jouent un rôle dans l'élaboration des réformes, qui apparaît comme la conséquence ultime d'une croisade morale réussie.

Normes et pratiques : au-delà des figures du scandale

On l'a vu, récits médiatiques, pamphlets militants, chroniques judiciaires ou discours scientifiques, étroitement imbriqués, ne se limitent pas aux révélations ou aux diagnostics ; tous ces acteurs préconisent des remèdes. Le scandale est l'argument décisif pour le renforcement du cadre législatif. Chacun des acteurs de la panique morale, en se penchant sur la déviance, contribue à façonner ou réaffirmer la « norme », qui fait l'identité de la société dans laquelle ils vivent.

L'édifice théorique, décrivant le processus de panique morale au travers de ses acteurs, serait toutefois incomplet s'il n'envisageait pas l'intériorisation de cette « norme », confirmée au sein des textes législatifs, par les acteurs de terrain (police, professionnels de la protection de l'enfance, intervenants sociaux). Comment ceux-ci s'approprient-ils les « catégories », formées par les experts puis cautionnées par les pouvoirs publics, au sein d'un cadre réglementaire ou normatif ? La diversité des pratiques professionnelles, selon les individus, les contextes, les époques, n'autorise aucune généralisation. La ligne de démarcation entre l'image de la « victime » et celle de « l'accusé », tracée dans les discours, se révèle bien plus floue dans les pratiques. En vertu de la protection de l'enfance, la victime, observée voire disciplinée, est mise sous tutelle, précisément parce qu'elle est mineure. En outre, jusqu'aux années 70, les jeunes victimes d'abus sexuels doivent bien souvent, dans le théâtre judiciaire, faire la preuve de leur innocence et plus encore, de leur vertu. Les figures médiatiques du scandale, souvent caricaturales, sont donc difficiles à assumer pour les intervenants. Le plus souvent, la dramatisation concourt à les divertir des problèmes réels auxquels ils sont confrontés, en stigmatisant l'exceptionnel au détriment de l'ordinaire qui fait leur quotidien. Qui plus est, les premiers travailleurs sociaux ont contribué, malgré la persistance d'un jugement moralisateur à l'égard des familles populaires, à dédramatiser le « théâtre des bas-fonds » qui caractérisait les discours philanthropiques sur la pauvreté au XIX^e siècle. Impliqués dans les familles et auprès des jeunes, ils ont lentement fait émerger leur parole et cherché, malgré un paternalisme persistant, à mobiliser leurs ressources éducatives.

De même, la « norme », légitimée par la panique morale, est-elle intériorisée par les jeunes eux-mêmes, concernés par les dispositifs de régulation sociale qui tendent à remédier aux dysfonctionnements dont ils sont tantôt les « victimes », tantôt les « coupables » ? Parfois cette résistance prend la forme de négocia-

tions, de stratégies de présentation de soi, de soumission feinte qui puisse ménager quelque espace de liberté. Parfois le conflit éclate, et le retournement du stigmaté se révèle être la seule solution pour se réapproprier leur identité, quitte à endosser le costume inconfortable de la victime innocente ou de la perverse dépravée. Au sein des institutions, jusque dans les années 1960, derrière la discipline apparente des rapports annuels, la révolte gronde, le plus souvent individuelle et désespérée, mais aussi parfois collective et vindicative.

Le processus de panique : le jeu croisé des temporalités

Sociologie critique de la panique morale

Le concept de « panique morale » a été élaboré dans les années 1960 par les sociologues, et notamment par des spécialistes de la jeunesse. Il a rencontré un vif succès car il arrivait à point nommé pour décrire un phénomène ressenti par beaucoup, notamment parmi les intervenants sociaux : l'emballement conjoint de la sphère médiatique, de l'opinion publique, des expertises et des acteurs politiques autour d'épisodes soudains et violents de crise cristallisant un « problème de société » érigé en fléau moral. Il s'agissait donc d'une sociologie critique, destinée à permettre une approche plus réflexive et distanciée de ces phénomènes en décryptant l'entreprise d'essentialisation et de naturalisation dont ces problèmes faisaient l'objet dans les discours de panique.

Dire que ces problèmes étaient construits ne signifiait pas, au moins pour une grande majorité de sociologues, que les phénomènes qu'ils soulevaient n'existaient pas, mais que leur mise en forme comme problème relevait d'un arbitraire caché, ou pour le moins de choix opérés par certaines catégories d'acteurs. Et ces choix rendaient compte de rapports de force proprement politiques : le pouvoir de nommer les

choses, de les sélectionner et de les ordonner est un privilège réservé à une élite dont les effets performatifs sont énormes. Lever le voile sur cette entreprise de moralisation de la société à coup de scandales et de croisades morales relevait donc, pour ces intellectuels « constructivistes », du projet savant rendant compte des nombreuses interactions dans la fabrique des phénomènes sociaux, mais aussi d'un projet politique de démocratisation de l'action publique, de dévoilement des « agendas cachés » de certaines élites.

Temporalité : la panique comme dévoilement

Tel que formulé par Stanley Cohen, puis par Goode et Ben Yehuda, les textes classiques sur le sujet, la brièveté de la panique est une condition de son occurrence qui contraste avec ses effets politiques qui s'inscrivent le plus souvent de manière permanente, notamment en suscitant un nouvel arsenal législatif ou, plus simplement, un nouveau rapport à la norme. Alors que le problème surgit de manière soudaine pour s'évanouir, au moins sous la forme singulière qu'il a prise, rapidement, ses effets sont durables et touchent, de ce fait, le plus grand nombre quand on ne prétendait se prémunir que d'une menace spécifique. La panique morale, c'est le singulier qui colonise le général : c'est bien toute la société qui est touchée par les dispositifs de sécurité mis en place lors des croisades morales.

La soudaineté de la panique tient aussi au fait que ses metteurs en scène se targuent souvent de « dévoiler » ce qui était caché jusqu'alors. La révélation participe du scandale, profitant du ressort dramatique selon lequel on devrait « déchirer le voile de l'ignorance », ou même, dans certains cas, faire surgir aux yeux du public le complot immoral. La brièveté de la panique participe dès lors de la fabrique du consensus. Pris dans l'urgence de la croisade, de nombreux acteurs dont les motivations diffèrent — ligues de vertu et réformateurs sociaux par exemple — militent pour faire advenir leur juste cause sous un étendard commun.

Ainsi, la panique provoque ou permet un rassemblement éphémère d'acteurs hétérogènes qui agissent, pour un temps limité, dans l'illusion de poursuivre un objectif partagé. Cependant, cette illusion résiste peu à l'épreuve du temps, et aux alliances de circonstance succèdent bientôt les querelles intestines.

Il est certain que cette mise en forme de l'événement répond à une nouvelle économie médiatique qui émerge à la fin du XIX^e siècle. C'est alors l'heure de la presse « à grand tirage », naissance des médias de masse, dont les principaux titres tirent à des millions d'exemplaires. C'est aussi le temps de l'explosion de l'édition populaire et du cinéma. Le fait divers, à la croisée de l'information factuelle et de la fiction littéraire, est alors popularisé. L'enquête se croise alors avec le feuilleton, et la « nouvelle » de presse, fait inédit et souvent inattendu, est aussi mise en série, selon des cadres narratifs récurrents. Des personnages peuplent ces récits : la fillette martyre, la marâtre, le père incestueux, le tueur pervers, etc. *In fine*, l'objectif n'est pas seulement d'informer, ou d'établir la vérité, mais aussi de tenir en haleine, de séduire un lectorat, et de vendre du papier ! Et si la déontologie journalistique s'est progressivement élaborée au fil du siècle, l'économie des media, leur traitement spécifique de la temporalité, induit toujours, de manière très peu réflexive, une mise en forme de la réalité qui fait du scandale une forme banalisée de discours, dont la vertu est certes d'alerter, mais dont le vice est d'occulter les caractéristiques plus structurelles des problèmes sociaux.

Temporalité : la panique comme récurrence

Se joue, dans le creuset des croisades morales, une opposition entre temporalité et atemporalité. La dimension purement événementielle du scandale s'arrime à la dimension anthropologique de la peur. D'une part, la panique peut être liée à une résurgence d'un problème social. Se constitue ainsi une « archive du scandale ». On fait revivre d'anciens épisodes analogues, selon une démarche à la fois mémorielle, et

donc affective. On érige cet événement passé comme la preuve de la « réalité » de certains phénomènes par leur répétition. La traite des blanches s'est ainsi nourrie de la fin du XIX^e siècle à nos jours, du rappel des épisodes mémorables du trafic des femmes, lequel reposait lui-même sur la mémoire de l'esclavage des Noirs. Et la preuve fonctionnait comme suit : puisqu'il est attesté que par le passé, de tels événements ont bien existé (quand bien même on remaniait allègrement ces épisodes), c'est que la réalité d'aujourd'hui est bien tangible. D'autre part, la panique procède aussi de l'annulation de l'historicité, en faisant référence à des peurs anthropologiques ancestrales. C'est le retour de la malédiction qui afflige les hommes incroyants dans les sociétés traditionnelles ou imprudents dans les sociétés laïcisées. Mary Douglas, anthropologue, désigne ainsi les figures récurrentes de catastrophes, d'accidents, de pollutions, comme des rappels à l'ordre pour les sociétés ; un ordre social dont on s'est écarté et qu'il faut restaurer pour conjurer le sort et réduire la menace fatale. Il y a dans cette question : « qu'avons-nous fait de notre jeunesse ? », cette angoisse de la décadence dont sont affligées les sociétés traversant une crise des valeurs. Il y a, dans l'évocation du « tribut de jeunes vierges » versé à la « Babylone moderne », image à laquelle a recours le journaliste anglais W.S. Stead à l'origine du scandale de la traite, cet appel aux temps immémoriaux et une référence au sacré qui annoncerait la « fin des temps ». En somme, les références sont constantes à la temporalité, ce qui invite à travailler sur les régimes d'historicité de ces phénomènes pour en déminer les interprétations téléologiques (lorsque l'on pense les processus par leur fin même), voire eschatologiques (lorsque cette fin est aussi la fin de la civilisation).

Du cas à la série : mises en récit et statistiques du danger sexuel

Cette articulation complexe de temporalités suscite également plusieurs types d'argumentation, ou de procédés de véridiction, modalités parfois contradic-

toires qui se succèdent dans la panique, et se chevauchent parfois de manière incongrue.

Le procédé de mise en série donne corps au scandale, et suscite même la panique, qui prend racine dans la peur de la répétition. Comme toute sérialisation, le procédé fait appel à la statistique, dont l'usage et la légitimité croissent à la fin du XIX^e siècle. On repère la montée d'un phénomène dans le temps, on signale sa brusque augmentation qui promet, par projection, un avenir inquiétant. On corrèle des observations en abusant d'une causalité que les chiffres ne disent pas, tel le lien entre l'alcoolisme, l'immoralité sexuelle et la délinquance qui occupe une large place dans l'étiologie des statistiques criminelles à la fin du XIX^e siècle.

De nombreux acteurs font un usage du chiffre comme de n'importe quelle forme de discours, laissant une large part à sa manipulation rhétorique, voire même à sa falsification. Les joutes verbales nourries de statistiques médicales, émailent, par exemple, les débats sur la montée du « péril vénérien » au tournant du XX^e siècle. Paradoxalement, la légitimité scientifique des statistiques aurait dû, théoriquement, contrecarrer cette logique du scandale, mis à bas par la réalité froide des chiffres. Mais il n'existe alors pas encore d'autonomie du chiffre, ce dernier ne peut qu'étayer une analyse qui inclut encore, le plus souvent, la morale, deux versants de l'argumentation qui poursuivent, tout au long du XX^e siècle, leur étrange cohabitation. Sont ainsi imbriqués dans le discours le repérage et l'analyse des symptômes du mal, et une injonction au bien, à ce qu'il faut mettre en œuvre pour éradiquer le fléau. Cela renvoie finalement à une forme littéraire connue, dont le récit tire sa force : la quête ou la croisade.

Ainsi, la panique morale, articulant statistiques et procédés de mise en récit, est une invitation à l'action que les pouvoirs publics ne peuvent ignorer. Une partie des politiques publiques de protection des populations vulnérables relève, au XX^e siècle, de ce procédé.

Du scandale aux politiques publiques

Enfance et ordre social

Selon l'anthropologue Mary Douglas, les risques contemporains, qu'ils soient sanitaires, sociaux, criminels, remplissent la fonction des tabous et des péchés dans les sociétés traditionnelles. Leur rôle est de mobiliser moralement les individus invités à faire société autour de valeurs communes, en désignant un « Autre », qui devient objet de blâme. Ainsi le sentiment contemporain de perte d'unité, de dissolution de la communauté traditionnelle dans le chaos de la modernité, suscite la désignation de responsables stigmatisés, processus destiné à renforcer la communauté. Et alors que la restauration de l'ordre moral semble un projet politique incertain voire douteux, l'action concrète sur les corps, sur leur souillure, et notamment sur les corps juvéniles dont la spoliation est le signe d'un désordre, permet de rétablir l'ordre social. Le corps devient, dès lors, le réceptacle d'un projet politico-moral qui dépasse la simple action sanitaire.

Au XX^e siècle, l'enfant devient ainsi à la fois un prétexte à intervention dans les « milieux » criminogènes, et un objet stratégique des politiques pénales préventives, dont l'orientation est d'intervenir en amont du crime.

Au sein de ces nouvelles politiques, incarnées par le tribunal pour enfants, l'articulation du pénal, du social et du médical a combiné plusieurs approches normatives se renforçant les unes les autres. Leur objectif est de réduire la dangerosité des individus à risque. Dans cette perspective, l'enfant dangereux et l'enfant en danger sont deux catégories qui tendent à fusionner, car relevant de la même problématique. Si la justice adopte alors une posture plus « protectionnelle », considérant finalement que l'environnement social plus que les faits commis ou subis priment dans l'évaluation de la situation de danger, elle repousse par la même occasion l'avènement difficile de la notion de droits de l'enfant au

nom d'une politique de sécurité qui se nourrit à la fois, on l'a vu, de peur et de compassion. En effet, contrairement à ce que laissent penser les récits héroïques de la genèse de la protection judiciaire de l'enfance, il a fallu, tout au long du XX^e siècle, concilier ces deux approches contraires qu'étaient la protection, avare en droits, et l'émancipation, octroi de droits. Au nom de la protection, et ceci particulièrement lors des épisodes de panique morale, on a restreint les droits des familles et des enfants en présumant de leur dangerosité. Le mouvement des droits de l'enfant, qui prend de l'ampleur après la Seconde guerre mondiale, est venu réaffirmer les principes de libertés civiles primordiales et orienter l'action de la justice des mineurs, jusqu'alors essentiellement pénale, vers des procédures civiles posant plus clairement l'équation entre protection et droits.

Sexualité et « biopouvoir »

Les enjeux qui sous tendent cette intervention dépassent alors largement la protection de l'enfance. Il s'agit d'abord de mettre en œuvre une politique prophylactique, voire eugéniste, de protection et de production d'une population saine. Ce « biopouvoir », selon Michel Foucault, témoigne du basculement, dans les politiques de sécurité, d'un pouvoir de mort, caractérisé par la justice afflictive d'Ancien régime, vers un pouvoir sur la vie dont témoigne cette attention à l'enfance et à la sexualité. Ce pouvoir est à la fois collectif, à travers le gouvernement des populations, et individualiste, disciplinant le corps.

Au-delà de ce pouvoir médical, les enjeux sont politiques : il s'agit de former une classe de citoyens responsables et productifs, conformément à l'idéologie libérale qui a fondé, depuis le XVIII^e siècle, nos démocraties. Au final, c'est bien la conformité des identités de genre, de race et de classe qui est désirée, production d'un ordre social fondé sur le modèle de la famille bourgeoise. Derrière la finalité morale, voire universaliste, affichée par les campagnes d'opinion, il existe des intérêts politiques et économiques hégémoniques.

Le drame comme rituel de résolution des problèmes publics

Ainsi, la construction d'un « problème public » tel que celui de la sexualité juvénile irrégulière recèle une fonction à la fois cognitive et morale, comme l'indique Joseph Gusfield. S'il s'agit bien de comprendre et de documenter un problème perçu comme menaçant, il est aussi question de moraliser la société à travers la résolution de ce problème spécifique. La loi que ce problème suscite peut être analysée comme une forme de mythe ou de rituel de purification. C'est un « drame public » qui ne remplit pas seulement une fonction instrumentale, mais est porteur d'un certain nombre de représentations, de messages prescriptifs et qui, *in fine*, construit un ordre symbolique. « La loi », explique Gusfield, « institue une autorité quotidienne et légitime de contrôle en bâtissant l'image d'un consensus social et naturel fondé sur un ordre moral¹². »

Dès lors, la fonction spécifique du drame est d'établir un lien entre le domaine public et la sphère privée, exactement comme au théâtre, tout au moins dans sa conception antique. La résolution dramatique des problèmes sociaux participe d'abord de la légitimation de ce problème comme objet de l'action publique, mais aussi de la médiation entre le privé et le public. L'irruption des questions sexuelles dans le champ des politiques publiques, au XX^e siècle, est caractéristique de cette convergence des deux sphères ; l'enfant en est à la fois le symptôme et le viatique.

De l'expertise au débat public

Quid, dès lors, de l'argument selon lequel la montée de diverses formes d'expertise scientifique permettrait une mise à distance de cette dramatisation des phénomènes sociaux ? Des choix moraux sont tapis derrière les oripeaux de la science, phénomène constaté

par Jürgen Habermas notamment qui dénonce la science comme « nouvelle idéologie ». Peut-on pour autant considérer l'expert comme un entrepreneur de morale ? Au regard de l'histoire, l'expertise a réussi à effacer la distinction entre théorie et pratique, entre le vrai et l'utile, entre le scientifique et le politique. Bien qu'ils ne la pratiquent pas tous aisément, de nombreux acteurs des mouvements de « réforme morale » ont tout au moins emprunté les formes d'une apparente rigueur scientifique. Malgré des antinomies éthiques, science et morale font bon ménage au sein de l'expertise, capables de rapprocher discours de vérité et discours sur les valeurs.

Mais au delà du débat d'experts, ce qui est en jeu, au final, semble bien être les formes de politisation du risque, et non le risque en tant que tel. Personne ne peut affirmer, en effet, que la vulnérabilité infantile n'est pas réelle, que la protection de son intégrité corporelle, et de sa sexualité spécifique ne sont pas des enjeux cruciaux dans nos sociétés. En revanche, la manière dont, depuis un siècle, ce problème social a été élaboré, médiatisé, et pris en charge ne relève pas du débat public démocratique. Pour des intérêts divergents de ceux des enfants et les jeunes, différents acteurs ont instrumentalisé la peur qu'ils suscitaient pour faire advenir un agenda politique. Aujourd'hui, les professionnels de la protection de la jeunesse témoignent de leur désarroi face à la manière dont s'élabore le discours public sur l'enfance maltraitée et abusée sexuellement. Ainsi, il apparaît nécessaire de réintroduire de la complexité, de faire advenir, à la manière d'Habermas, un espace public communicationnel sur ce sujet, et de s'interroger sur la subjectivité juvénile en matière de sexualité en dehors de tout projet normatif visant à discipliner la société ou à conjurer le sentiment de malaise dans la civilisation.

12. Gusfield Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, 2008, p. 20.

La pédophilie, nouvelle panique morale ?

S'il faut retracer la généalogie des paniques morales à l'égard de la sexualité juvénile en puisant dans le temps long de l'histoire comme nous l'avons proposé ici, il apparaît aussi nécessaire de percevoir les ruptures, les processus rapides de reconfiguration de ce problème social aux multiples facettes. Les vingt dernières années ont été marquées par l'apparition soudaine d'une nouvelle forme de menace, qui a brutalement envahi le débat public sur la protection de l'enfance : la pédophilie. En historiens, nous pouvons nous interroger sur la filiation de cette nouvelle catégorie, mais aussi sur sa nouveauté. Car en effet, le succès de cette figure médiatisée du prédateur sexuel violeur d'enfants nous paraît bien tenir à la fois à son caractère archaïque, réminiscence des monstres sexuels peuplant notre imaginaire collectif, et à son extrême modernité, marqueur du processus complexe de politisation de la sexualité qui a marqué nos sociétés contemporaines.

La figure obscure du violeur d'enfant

Depuis la fin du XIX^e siècle, la violence sexuelle sur enfants est un problème identifié dans l'espace public et porté sur la scène médiatique, comme nous l'avons montré. C'est d'abord la figure de l'enfant martyr qui occupe les discours des philanthropes engagés dans une campagne de réforme législative et institutionnelle. Puis c'est au tour de la jeune esclave sexuelle d'incarner les souffrances de l'enfance, avant que cette figure de la victime ne se retourne contre les adolescentes suspectées de dépravations lors d'épisodes récurrents de panique morale tout au long du XX^e siècle.

Jusqu'aux premières années du XX^e siècle, la figure de l'agresseur (car il s'agit toujours d'un homme), est toujours plus évanescence que celle de la victime. En ce sens, il n'y a pas de type social du violeur d'enfant, et dans le récit médiatique c'est le personnage de la victime qui fait l'objet d'une représentation. Alors que les premiers débats criminologiques sur la dangerosité occupent le champ politique, le prédateur sexuel fait son apparition médiatique sous les traits du violeur pathologique, comme Vacher l'éventreur de bergers qui défraie la chronique en 1897 ou Soleilland, dont le meurtre d'une enfant de 11 ans en 1907 intervient en plein débat français sur l'abolition de la peine de mort. Cependant, force est de constater que ce problème ne s'installe pas durablement dans le débat politique, donnant plutôt lieu à une série de paniques spécifiques et d'affaires aussi médiatisées que singulières.

Les experts légistes alors sollicités, tout en faisant émerger la figure du « pervers », ne se prononcent pas pour l'irresponsabilité juridique des assassins violeurs d'enfants, sous la pression conjointe des juristes et de l'opinion publique. Le viol d'enfant reste avant tout un crime, atroce certes, mais occasionnel, et non une maladie qu'il s'agirait d'éradiquer, et ne fait donc pas l'objet d'une problématisation durable, ni de politiques publiques spécifiques. La France et la Belgique ne font pas exception en la matière, puisque seuls les États-Unis semblent se préoccuper durablement des prédateurs sexuels pathologiques dans les années 1930-1950. Partout, la question des violences sexuelles envers les enfants émerge difficilement, témoignant de l'indifférence, voire même de la négation du statut de victime, ou pire : de la suspicion qui frappe les enfants victimes de violences sexuelles, discrimination explicitement genrée qui désigne la fillette comme une complice pervertie.

Ce n'est que dans les années 1950-60 que le rôle de l'expertise médicale, mais surtout psychiatrique et psychologique, contribue à mettre en forme la notion de traumatisme, et d'« abus sexuel » sur enfant.

Selon cette nouvelle grille de lecture scientifique, les « inadaptations » juvéniles sont le fruit de troubles psychiques profonds qui trouvent leur source dans une expérience sexuelle traumatisante, capable d'engendrer la reproduction des abus sexuels sur la génération suivante : c'est l'idée selon laquelle les abuseurs sont d'abord eux-mêmes des abusés. La notion d'abus sexuel est alors beaucoup plus large, dans les comportements qu'elle entend décrire, que le crime sexuel à proprement parler. On assiste donc ici à la fois à une centration du problème de la déviance juvénile sur la sexualité et à un élargissement du registre des comportements déviants visés. Mais de nouveau, dans les années 1950-60, ces débats d'experts ne jaillissent que ponctuellement dans la sphère publique, à l'occasion d'épisodes spécifiques dénonçant la libération sexuelle des jeunes filles ou la violence sexuelle des bandes de jeunes garçons. La violence sexuelle n'acquiert pas le statut de problème de société.

Les luttes féministes contre les violences sexuelles

Les années 1970 constituent un tournant ambigu. Il s'agit d'une période de revendication de droits partiellement contradictoires, phénomène lié à l'apparition de nouveaux acteurs militants.

Dans le sillage des années 68, émerge une demande quant à l'émancipation sexuelle des enfants. Cette exigence est diverse : de la prise en compte de la subjectivité sexuelle des enfants prônée par des intellectuels et des pédagogues, à la revendication d'une sexualité libre entre enfants et adultes, avec le « Front de libération des pédophiles » dont le quotidien Libération se fait l'écho en 1977. La médiatisation entre alors dans le répertoire d'action des militants libertaires, alors que le paysage médiatique s'est diversifié et émancipé de la censure d'État. Ces militants reçoivent le soutien d'intellectuels engagés à gauche, comme Michel Foucault, qui dénoncent à

cette occasion le pouvoir normalisateur bourgeois, et confèrent alors aux pédophiles la même aura contestatrice que celle octroyée aux délinquants et aux « marginaux » à la même époque. Cette émancipation sexuelle recoupe certaines luttes féministes comme le droit à l'avortement ou la légalisation de la prostitution. Elle participe d'une remise en cause du modèle éducatif conservateur dominant et de la culpabilisation qui entoure toute éducation sexuelle. Ces revendications se tarissent cependant assez rapidement, faute de cohérence quant au statut du consentement juvénile et de légitimité auprès de l'opinion.

Le discours libertaire est également recouvert par une autre revendication qui donne de la voix dans l'agora : celle des combats féministes contre les violences faites aux femmes. Inspirée des mouvements féministes nord-américains, la lutte contre les violences conjugales, et notamment sexuelles, devient alors une cause politique en Europe, au nom du refus de l'oppression patriarcale et de la domination masculine. Reprenant à leur compte la notion extensive d' « abus sexuel » forgée par les médecins des années 1950-60, les féministes entendent ainsi élargir la définition juridique étriquée du viol, difficile à qualifier dans la pratique pénale et indifférente à la question importante du traumatisme de la victime. En outre, la question politique de la critique du patriarcat transcende en quelque sorte la simple cause des victimes, en proposant un autre modèle d'organisation sociale.

Le problème, crucial, du recueil des plaintes est également au cœur d'une réflexion sur l'indifférence de la justice à l'égard des violences familiales. Aussi, dans les années 1980, se mettent en place, en Belgique, en France, en Angleterre, des dispositifs téléphoniques d'enregistrement des plaintes (« numéros verts »), qui dévoilent, plus que les militantes ne l'avaient envisagé, l'ampleur de la demande sociale de reconnaissance des violences sexuelles à enfants. De nombreuses femmes appellent soit pour dénoncer les abus sexuels dont elles sont témoins dans leur propre famille, soit

pour évoquer les abus dont elles ont elles-mêmes pâtis lors de leur enfance.

Le problème se recompose alors, et la cause de la dénonciation de l'inceste y devient centrale. Des relais politiques stratégiques sont trouvés dans les gouvernements alors en exercice, comme Yvette Roudy en France ou Miet Smet en Belgique, maîtresses d'œuvre de nouvelles politiques publiques. Des études sociographiques sont commandées par les instances publiques, des campagnes de sensibilisation sont organisées, et la législation de protection de la jeunesse est adaptée de manière importante. Une conséquence immédiate de ces décisions est l'explosion de l'enregistrement judiciaire de faits jusqu'alors ignorés, qui alimente un débat complexe sur l'expansion supposée du phénomène et vient nourrir, paradoxalement, les premiers discours sécuritaires.

Ce faisant, les violences sexuelles envers les enfants entrent sous le regard de l'opinion publique. Ces années de militantisme féministe enregistrent des avancées importantes en matière de droit des femmes et de protection des enfants victimes. Il s'agit alors de transformer un tabou en cause politique, et de porter une multitude de souffrances privées au cœur du débat public pour y trouver des solutions juridiques, thérapeutiques et sociétales. Loin de la panique morale, ce mouvement relève de l'indignation publique et de l'agir militant, dont les principes d'égalité et de justice invoqués contribuent au renforcement de la démocratie sexuelle.

Affaires et tournant sécuritaire

Les années 80 marquent ainsi une étape de politisation de la question de la violence aux enfants. La peur est transformée en cause, l'indignation laisse la place à un débat public qui engendre un ensemble de politiques publiques selon un processus démocratique. Cependant, ce processus subit un coup d'arrêt dans

les années 90, qui consacrent le retour des paniques morales, selon plusieurs mécanismes. Tout d'abord, on voit émerger de nouveaux acteurs qui contribuent à la redéfinition du problème de la violence sexuelle envers les enfants. Conséquence de l'affaiblissement du mouvement féministe victime d'un « *backlash* » conservateur, ce sont les associations de protection de l'enfance, les associations de parents de victimes, et enfin les experts et professionnels qui vont alors se tailler la part du lion sur la scène médiatique et politique. S'agissant des associations de victimes, même si leur légitimité est indéniable lorsqu'il est question d'interpeler les responsables politiques, leurs revendications restent directement liées à leur statut : la protection, la sécurité, la sanction pour les coupables en sont les maîtres-mots. De leur côté, les nouveaux experts de la dangerosité mettent en avant des travaux de psychologie comportementaliste consacrés aux « agir violents », au détriment de grilles d'analyse plus sociologiques ou psychanalytiques. Ces interventions contribuent à resserrer le problème des violences sexuelles sur un nombre restreint de cas pathologiques et criminels particulièrement dramatiques.

En outre, les médias de masse participent alors au retour des « affaires » comme forme de discours spécifique : nouveaux scandales qui reposent sur le primat de l'événement au détriment de l'analyse sociétale ; rhétorique du soupçon à l'égard de l'État et des élites qui teinte de populisme la sphère médiatique. Quand bien même les faits dont s'empare alors la presse sont incontestables, leur mise en forme comme événement, le caractère atypique et statistiquement peu fréquent de leur occurrences contraste avec le discours de généralisation des dangers et les postures paranoïaques qui en découlent : le thème de la banalisation du mal est exploité à l'envi. Les dangers sont partout, à la fois indiscernables et omniprésents, et nous sommes tous des victimes potentielles, tel est le discours que diffusent les médias grand public.

Dès lors, deux formes de problématisation de la violence sexuelle envers les jeunes se font jour : l'exploitation sexuelle des mineurs, à travers les débats sur le « tourisme sexuel » ou la pédopornographie ; et la pédophilie comme prédation sexuelle meurtrière, avec la figure du criminel sexuel psychopathe et multirécidiviste.

Dans le premier cas, sont pointés les effets néfastes de la modernité à travers la critique d'une mondialisation sauvage qui ravale les êtres humains à des biens de consommation, et autorise la marchandisation des corps juvéniles, spécialement dans les pays du sud. Le « trafic » d'êtres humains, lubie des réformateurs moraux depuis la fin du XIX^e siècle comme on l'a vu, se généraliserait au tournant du XXI^e siècle avec la massification des flux migratoires et le développement des réseaux d'émigration clandestine. D'ailleurs, l'argument « humaniste » a pu être instrumentalisé à dessein par des partisans de la limitation des flux migratoires. De plus, le développement de l'internet dans les années 1990 a contribué à globaliser le problème, puisque la pédopornographie ne connaît dès lors plus de frontières et permet une vérialité à distance. Le discours moraliste anti-prostitutionnel et anti-pornographique se croise, sous cette entrée, avec une forme de discours anti-mondialiste issu des analyses marxistes sur l'exploitation.

Quant à la figure du pédophile meurtrier, elle tend à envahir complètement l'espace médiatique et à coloniser l'imaginaire collectif. L'affaire Dutroux en est l'archétype. S'y mêlent plusieurs formes de problématisation. D'abord, la médicalisation du crime, car le criminel sexuel pédophile est un psychopathe. Dès lors, une approche strictement judiciaire ne suffit pas à prévenir ou à traiter ce type de crime ; il est nécessaire de faire intervenir une expertise psychiatrique à la fois prédictive et thérapeutique. Les types d'enfermement traditionnels s'avèrent également inadaptés, il faut inventer ou développer les modes d'enfermement administratifs qui autorisent des peines de rétention

indéterminées. Ensuite, même si le criminel est un malade, il n'est pas isolé, et est susceptible de faire partie de réseaux de trafics criminels internationaux, comme on l'a longtemps suspecté à l'égard de Dutroux. Cette angoisse suscitée par la mondialisation de la criminalité se double d'une défiance à l'égard des pouvoirs publics, jugés incapables de faire face à ces menaces, voire corrompus par ces réseaux. Plus largement, une grande partie de l'opinion juge incompétentes les institutions policière et judiciaire, incapables de protéger le citoyen de ces nouveaux périls.

Cette défiance a suscité en Belgique des manifestations populaires d'un succès inédit, par exemple lorsque 3% de la population belge est alors descendue dans la rue pour une « marche blanche » de protestation, le 20 octobre 1996. Ce mouvement à la fois massif et hétérogène ne relève pas à proprement parler d'une manifestation politique, et a pu être comparée aux charivaris d'ancien régime, mouvements populaires spontanés suscités par la violation de la morale sexuelle d'une communauté désignant ainsi des boucs émissaires alors victimes de la vindicte populaire. Mais contrairement au charivari au lendemain duquel le retour à l'ordre ancien est de mise, ce mouvement a priori apolitique a abouti à de nombreuses réformes au sein des administrations de la justice et de la police, et a donné naissance à un dispositif de signalement des disparitions d'enfants et de prévention des risques (Child Focus), qui tente d'associer les pouvoirs publics et les associations de victimes. Symptôme du brouillage qui en découle, les instances publiques de protection de l'enfance considèrent comme une concurrence cette reconnaissance des associations de victimes dont l'action tend à se substituer à leur travail, sans concertation et en dehors de toute évaluation de la pertinence et de l'efficacité des mesures qu'elles mettent en œuvre.

Pour exceptionnelle qu'elle soit, l'affaire Dutroux ne doit rien au hasard. Il a fallu que se conjuguent conflits d'expertise, basculement sensationnaliste de l'éthique

médiatique, crise de légitimité des institutions, et avènement de la victime comme incarnation de la justice pour que puisse exister cette affaire. De même, si le drame semble unique, ses répliques sont nombreuses. Son influence dépasse largement les frontières belges, contribuant par exemple à renforcer les politiques sécuritaires en Grande-Bretagne dès 1997, et produisant dans son sillage des effets de mise en série, avec des dérives inquiétantes pour les démocraties. Ainsi, le meurtre de Sarah Payne, en 2000, jette l'Angleterre dans l'effroi. Une grande campagne de dénonciation nominative des pédophiles supposés, intitulée « *name and shame* », est alors orchestrée par le tabloïd nauséabond *New of the World*. On demande la création d'un fichier des pédophiles et sa mise à disposition du public, réforme d'abord refusée, mais finalement entérinée en 2011. En France, l'affaire d'Outreau éclate en 2004, qui met en cause 17 parents suspectés d'avoir abusé de leurs enfants. L'effondrement de l'accusation lors du procès en appel de 2005, l'approximation des expertises au sujet de la parole des enfants, les errements de l'instruction réalisée de manière extrêmement offensive par le juge Burgaud illustrent le dérapage institutionnel d'une justice sans clairvoyance, incapable de résister à la pression médiatique, et soumise à cette loi des séries initiée par l'affaire Dutroux.

Si personne ne conteste l'atrocité des événements à l'origine des affaires, il reste nécessaire de s'interroger sur les phénomènes de polarisation et, conséquemment, d'occultation, qu'ils engendrent. Car la « réalité » de la violence sexuelle commise envers les enfants est toute autre : c'est dans l'ordinaire des rapports familiaux que réside le plus grand nombre d'abus sexuels. L'inceste reste une réalité mal connue et appréhendée avec difficulté par la justice. Et pour cause, cette problématique nécessite une intervention beaucoup plus subtile que les grandes campagnes de dénonciation des pédophiles. Elle impose de se départir d'une vision manichéenne qui opposerait le prédateur, figure du mal absolu, à de jeunes victimes transparentes au regard des experts.

Politiques sous influence : la panique comme ressort de l'action publique ?

Au-delà de la tournure des événements, quels phénomènes de fond ont pu réellement susciter ce basculement sécuritaire qui s'est nourri des paniques morales ?

Sont entrés en scène de nouveaux acteurs de l'indignation, qui organisent leur discours autour de la figure de la victime. Associations de parents victimes revendiquant une « expertise profane » (un savoir concret sur ces situations), experts psychothérapeutes insistant sur la notion de traumatisme, acteurs politiques reprenant à leur compte un discours compassionnel caractéristique d'une certaine politique de la pitié, tous entonnent désormais l'éloge à la victime. Après avoir été longtemps niée tant dans l'arène judiciaire que dans l'opinion, la victime suscite désormais une compassion capable d'armer le bras de la loi. Mais cet « empire du traumatisme » ne justifie-t-il pas, comme l'analyse Didier Fassin, au nom de la réparation de la faute, de la défense des droits des victimes, et de la nécessité de l'action publique, la production d'autres formes de discriminations, l'occultation d'autres inégalités sociales, et *in fine*, l'engendrement de « nouvelles hiérarchies d'humanité » ?

Nous sommes entrés, dans les années 90, dans l'ère de l'instrumentalisation politique de la peur. Paradoxalement, alors que les acteurs politiques et les institutions publiques sont discrédités par les affaires qui frappent alors l'opinion, leur stratégie de relégitimation ne consiste pas à ramener les Cassandres à la raison, mais à surenchérir pour capter les effets politiques de la peur sociale : calculs électoralistes d'un temps politique désormais scandé par des séquences courtes, justification d'un tournant sécuritaire plus profond opéré par les partis, y compris à gauche, légitimation de la désagrégation des politiques familiales issues de l'État providence au profit du ciblage de comportements criminalisés selon leur « dange-

rosité ». L'impuissance de l'État face à de nouvelles menaces perçues, suscite de sa part une fuite en avant sur le thème de la sécurité.

Le temps des médias est désormais exclusivement conjugué au présent. L'affaire Dutroux, qui a mis en scène l'incertitude policière en temps réel, à la manière d'un feuilleton de série B, en a été le plus parfait exemple. C'est cette dictature du présent, cette temporalité de l'événement, qui cristallise les représentations collectives sur la pédophilie et non sur des phénomènes sociaux moins spectaculaires. Et si les médias *trash* sont les premiers concernés par cette dramatisation des problèmes sociaux, les médias « nobles » sont également victimes d'une temporalité courte qui les prive souvent du recul nécessaire à l'analyse. En outre, les médias ne sont pas en mesure de désencastrer l'événement singulier du problème qu'il soulève, de déconstruire ces catégories nominalistes du sens commun qui englobent des phénomènes disjoints, voire disparates. Le cas de la pédopornographie et de la pédophilie criminelle en est une bonne illustration, ces deux phénomènes étant implicitement associés alors que rien ne démontre le continuum entre eux.

Enfin, la sexualité est entrée de plain pied dans le champ politique depuis une trentaine d'années. Si comme Michel Foucault l'a montré, la biopolitique, politique des populations, occupait déjà, depuis le XVIII^e siècle, un pan entier de l'action de l'État, l'espace privé, ou l'intime, constituait encore une barrière à l'intervention de la puissance publique. Conséquence de la démocratisation sexuelle, l'intime est désormais éminemment politique. Il s'agit d'abord de luttes productrices de nouvelles normes positives, de conquêtes de droits et de reconnaissances culturelles, comme les revendications pour la reconnaissance de sexualités minoritaires, homosexuelles, bisexuelles, transsexuelles, de nouvelles formes de conjugalité ou de parentalité. Mais cette démocratisation des politiques de la sexualité passe également par

Conclusion

la redéfinition collective, et donc politique, des normes en la matière. Les violences faites aux femmes, l'inceste, les abus sexuels, la marchandisation des corps, et en particulier l'exploitation des populations les plus vulnérables sont donc devenus des combats politiques. Reste à savoir qui mène ces combats, au nom de quels principes politiques, et en vertu de quels intérêts. Car il s'agit bien, pour de nombreux militants de ces causes, d'afficher le principe d'égalité et d'équité qui refuserait, par exemple, que soient traités uniquement sur le mode de la vengeance sociale les auteurs de violences.

Dès lors, la question à se poser aujourd'hui est avant tout politique : comment conférer à l'enfant et à l'adolescent une pleine citoyenneté en restaurant notamment sa subjectivité sexuelle ? Si la lutte contre les abus sexuels commis envers les enfants relève d'un combat légitime et trop longtemps ignoré contre une colonisation de la sexualité infantile par une sexualité adulte déviante, les paniques morales qui embrasent l'opinion au sujet de la sexualité des jeunes, qu'elle soit agie ou subie, relèvent également de la négation de la capacité des jeunes à vivre leur sexualité. Car, parfois, la protection aliène, restreint les droits, et réduit l'individu à un objet de sollicitude alors qu'il devrait être considéré comme un acteur.

Ce qu'il faut espérer, dans ce domaine complexe qui ne s'accommode pas de la caricature dont sont faits les scandales, c'est sans doute une politique raisonnée des risques qui s'articule à celle des droits, dans une perspective de démocratisation, comme l'avait engagé le combat féministe des années 1980. Il s'agit d'une part de mesurer et de comprendre la réalité des violences sexuelles, réalité objective et subjective, et d'autre part, d'en appeler à une véritable réflexivité de la part des acteurs concourant à la définition et à la prise en charge de ce problème, un retour permanent sur les discours et les dispositifs que l'on met en place, loin de toute panique, qui puisse envisager les effets pervers inhérents à toute politique normative en matière sexuelle.

Depuis plus d'un siècle, nous assistons à l'émergence d'une nouvelle configuration de l'espace public, où pouvoirs politique, expert et médiatique participent de la fabrique de l'opinion publique tout en s'en revendiquant comme porte parole. Dans ce creuset est né une forme spécifique de communication, recyclant la peur comme moteur de l'action : la « panique morale ». Ces épisodes se sont succédés selon les contextes et les angoisses du temps : masturbation, inceste, « traite des blanches », prostitution, avortement, contraception, homosexualité, sexualité adolescente, sexualité « transraciale », pornographie, pédophilie, etc. ont suscité, un jour ou l'autre, une vague d'affolement démesurée. Au mieux, après la fureur populaire, celle-ci tombe dans l'oubli (jusqu'à la prochaine fois) ; au pire, elle s'emballe, entraînant avec elle une machine infernale, dotée des instruments légaux ou extra-légaux de la répression. Le monstre que l'on chasse, aussi marginal soit-il, apparaît comme un danger omniprésent, expertisé et médiatisé à l'envi, contre lequel bataillent les « chastes croisés ». Ces derniers, par prétention d'universalité, fixent eux-mêmes les frontières morales entre les deux camps, dont il devient impossible de franchir la démarcation sans susciter l'hallali.

La sexualité juvénile catalyse ainsi les angoisses les plus profondes des sociétés, mais apparaît aussi capable d'être le viatique de politiques de contrôle social étendu. À cet égard, elle apparaît, en période de crise des valeurs, comme un levier privilégié sur lequel agir pour mobiliser et réformer la société. Mais cette fabrique des problèmes sociaux contribue surtout à détourner l'attention vers des « boucs émissaires », qu'ils soient coupables ou victimes, et qui, faute d'un climat optimiste, paient pour une sexualité considé-

rée « hors-norme », comminatoire ou pandémique. Leurré par l'idée qu'elle est un donné biologique, figé et a-historique, on oublie que la sexualité et ses contours, comme toute construction sociale, sont malléables.

Nonobstant : les agressions sexuelles exigent une réponse de la Justice. Que l'on songe aux abus dont les enfants sont victimes : l'avis est aujourd'hui unanime quant à l'impératif rôle de l'État qui, au nom de sa mission tutélaire à l'égard des mineurs entérinée dès le début du XX^e siècle, est le garant de la protection de l'enfance « innocente » face à la sexualité adulte. Mais, quand bien même l'émotion submerge, la prudence est de mise : cadenasser une menace isolée, aussi terrible soit-elle, peut quelquefois devenir prétexte, au nom de l'enfance bafouée, à étendre un dispositif de protection, donc de tutelle, à la société entière. Combien la tentation est parfois grande de troquer les nuances du droit libéral, où les libertés individuelles ne sont pas subordonnées aux impératifs de l'ordre public, contre une logique simpliste de gestion des risques, en faisant fi des critères d'âge et des degrés de consentement.

Si le risque est réel, sa politisation doit être conforme au débat démocratique : éclairée, discutée et mesurée. Les accusés de « délits sexuels » ne méritent pas les amalgames d'un discours du soupçon généralisé. Les jeunes victimes même, dont on fait des oies blanches, pâtissent de la simplification des figures dans le théâtre judiciaire, car à l'angélisme succède souvent la suspicion. Qui plus est, à vouloir protéger des populations « vulnérables », on restreint leurs droits. Enfin, ne nous le cachons pas, la panique morale procède du singulier pour coloniser le général : c'est bel et bien l'ensemble de la société qui est touché par les dispositifs de sécurité mis en place lors des croisades morales. Se prémunir collectivement contre l'enserrement des pratiques sexuelles dans le carcan de la loi, c'est garantir le pluralisme éthique qui caractérise nos démocraties.

Bibliographie

- Ambroise-Rendu Anne-Claude, « Un siècle de pédophilie dans la presse (1880-2000) : accusation, plaidoirie, condamnation », *Le Temps des médias*, 1, 1, 2003, p. 31-41.
- Becker Howard S., *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 1985.
- Boussaguet Laurie, « Les « faiseuses » d'agenda. Les militantes féministes et l'émergence des abus sexuels sur mineurs en Europe », *Revue française de science politique*, 59, 2, 2009, p. 221-246.
- Chaumont Jean-Michel, *Le mythe de la traite des blanches : Enquête sur la fabrication d'un fléau*, La Découverte, Paris, 2009.
- Chaumont Jean-Michel, Machiels Christine, *Du sordide au mythe. L'affaire de la Traite des blanches (Bruxelles, 1880)*, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2009.
- Cohen Stanley, *Folk Devils and Moral Panics*, Routledge, London, 2002.
- Critcher Chas, « Media, Government and Moral Panic : the politics of paedophilia in Britain 2000 », *Journalism Studies*, 3, 4, 2002, p. 521-535.
- Doron C.-O., « D'une victime à l'autre. Le problème de la pédophilie de l'affaire Dutroux à l'affaire d'Outreau », in Blanchard Véronique, Revenin Régis, Yvrol Jean-Jacques, *Les jeunes et la sexualité : initiations, interdits, identités (XIX^e-XXI^e siècle)*, Autrement, Paris, 2010, p. 265-279.
- Douglas Mary, *De la souillure : Essais sur les notions de pollution et de tabou*, La Découverte, Paris, 2005.
- Fassin Didier, Rechtman Richard, *L'empire du traumatisme : Enquête sur la condition de victime*, Flammarion, 2011.
- Fassin Eric, « Les Frontières sexuelles de l'État », *Vacarme*, 34, hiver 2006, p. 164-168.
- Foucault Michel, *Histoire de la sexualité. Tome 1 : La volonté de savoir*, Gallimard, Paris, 1976.
- François Aurore, Machiels Christine, « Une guerre de chiffres. L'usage des statistiques par les discours abolitionniste et réglementariste sur la prostitution à Bruxelles (1844-1948) », *Histoire et mesure*, XXII, 2, 2007, p. 103-134.
- François Aurore, Massin Veerle, Niget David (dir.), *Violences juvéniles sous expertise(s), XIX^e-XXI^e siècles. Expertise and Juvenile Violence, 19th-21st Century*, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2011.
- François Aurore, *Guerres et délinquance juvénile (1912-1950). Un demi-siècle de pratiques judiciaires et institutionnelles envers des mineurs en difficulté*, La Chartre, Bruxelles, 2012.

- Goode Erich, Ben-Yehuda Nachman, *Moral Panics : The Social Construction of Deviance*, Wiley-Blackwell, Malden, 2009.
- Gusfield Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Economica, Paris, 2008.
- Hooghe Marc et Deneckere Gita, « La Marche Blanche de Belgique (octobre 1996) : un mouvement de masse spectaculaire, mais éphémère », *Le Mouvement Social*, 202, 1, 2003, p. 153-164.
- Machiels Christine, « Protégeons la jeunesse !' Maria Vérone, une avocate féministe face à la prostitution des mineur(e)s (1907-1938) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 10, 2008, p. 119-137
- Machiels Christine, *Les féminismes face à la prostitution aux XIXe et XXe siècles (Belgique, France, Suisse)*, Université catholique de Louvain & Université d'Angers, Thèse de doctorat en Histoire (inédite), 2011.
- Niget David, « Bad Girls'. La violence des filles : généalogie d'une panique morale », Coline Cardi, Geneviève Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, La Découverte, 2012, p. 300-313.
- Niget David, Petitclerc Martin (dir.), *Pour une histoire du risque. Québec, Belgique, France, Presses de l'Université du Québec & Presses universitaires de Rennes*, 2012.
- Niget David, « Dangereuses victimes. La peur des jeunes filles 'irrégulières' de la Traite des blanches à l'invention des neuroleptiques (Belgique, 1880-1960) », in Frédéric Chauvaud, *L'ennemie intime. La peur : perceptions, expressions, effets*, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 177-190.
- Rubin Gayle S., Butler Judith, *Marché au sexe*, Epel, Paris, 2002.
- Vigarello Georges, *Histoire du viol du XVI^e au XX^e siècle*, Seuil, 2000.
- Walkowitz Judith, « Sexualités dangereuses », in Perrot Michelle, Duby Georges, *Histoire des femmes en Occident*, Tome 4 : *Le XIX^e siècle*, Plon, Paris, 1991.

Temps d'Arrêt / Lectures

Déjà parus

- **L'aide aux enfants victimes de maltraitance – Guide à l'usage des intervenants auprès des enfants et adolescents.**
Collectif.*
- **Avatars et désarrois de l'enfant-roi.**
Laurence Gavarini, Jean-Pierre Lebrun et Françoise Petitot.*
- **Confidentialité et secret professionnel : enjeux pour une société démocratique.**
Edwige Barthélemy, Claire Meersseman et Jean-François Servais.
- **Prévenir les troubles de la relation autour de la naissance.**
Reine Vander Linden et Luc Røegiers.*
- **Procès Dutroux ; Penser l'émotion.**
Vincent Magos (dir).
- **Handicap et maltraitance.**
Nadine Clerebaut, Véronique Poncelet et Violaine Van Cutsem.*
- **Malaise dans la protection de l'enfance : La violence des intervenants.**
Catherine Marneffe.
- **Maltraitance et cultures.**
Ali Ouattah, Georges Devereux, Christian Dubois, Kouakou Kouassi, Patrick Lurquin, Vincent Magos, Marie-Rose Moro.
- **Le délinquant sexuel – enjeux cliniques et sociétaux.**
Francis Martens, André Ciavaldini, Roland Coutanceau, Loïc Wacquant.
- **Ces désirs qui nous font honte.**
Désirer, souhaiter, agir : le risque de la confusion.
Serge Tisseron.
- **Engagement, décision et acte dans le travail avec les familles.**
Yves Cartuyvels, Françoise Collin, Jean-Pierre Lebrun, Jean De Munck, Jean-Paul Mugnier, Marie-Jean Sauret.
- **Le professionnel, les parents et l'enfant face au remue-ménage de la séparation conjugale.**
Geneviève Monnoye avec la participation de Bénédicte Gennart, Philippe Kinoo, Patricia Laloire, Françoise Mulkay, Gaëlle Renault.
- **L'enfant face aux médias. Quelle responsabilité sociale et familiale ?**
Dominique Ottavi, Dany-Robert Dufour.*
- **Voyage à travers la honte.**
Serge Tisseron.
- **L'avenir de la haine.**
Jean-Pierre Lebrun.
- **Des dinosaures au pays du Net.**
Pascale Gustin.
- **L'enfant hyperactif, son développement et la prédiction de la délinquance : qu'en penser aujourd'hui ?**
Pierre Delion.
- **Choux, cigognes, « zizi sexuel », sexe des anges... Parler sexe avec les enfants ?**
Martine Gayda, Monique Meyfret, Reine Vander Linden, Francis Martens – avant-propos de Catherine Marneffe.
- **Le traumatisme psychique.**
François Lebigot.
- **Pour une éthique clinique dans le cadre judiciaire.**
Danièle Epstein.
- **À l'écoute des fantômes.**
Claude Nachin.
- **La protection de l'enfance.**
Maurice Berger, Emmanuelle Bonneville.
- **Les violences des adolescents sont les symptômes de la logique du monde actuel.**
Jean-Marie Forget.
- **Le déni de grossesse.**
Sophie Marinopoulos.
- **La fonction parentale.**
Pierre Delion.
- **L'impossible entrée dans la vie.**
Marcel Gauchet.
- **L'enfant n'est pas une « personne ».**
Jean-Claude Quentel.
- **L'éducation est-elle possible sans le concours de la famille ?**
Marie-Claude Blais.
- **Les dangers de la télé pour les bébés.**
Serge Tisseron.
- **La clinique de l'enfant : un regard psychiatrique sur la condition infantine actuelle.**
Michèle Brian.
- **Qu'est-ce qu'apprendre ? Le rapport au savoir et la crise de la transmission.**
Dominique Ottavi.
- **Points de repère pour prévenir la maltraitance.**
Collectif.
- **Traiter les agresseurs sexuels ?**
Amal Hachet.
- **Adolescence et insécurité.**
Didier Robin.
- **Le deuil périnatal.**
Marie-José Soubieux.
- **Loyautés et familles.**
L. Couloubaritsis, E. de Becker, C. Ducommun-Nagy, N. Stryckman.
- **Paradoxes et dépendance à l'adolescence.**
Philippe Jeammet.
- **L'enfant et la séparation parentale.**
Diane Drory.
- **L'expérience quotidienne de l'enfant.**
Dominique Ottavi.
- **Adolescence et risques.**
Pascal Hachet.
- **La souffrance des marâtres.**
Susann Heenen-Wolff.
- **Grandir en situation transculturelle.**
Marie-Rose Moro.*
- **Qu'est-ce que la distinction de sexe ?**
Irène Théry.
- **L'observation du bébé.**
Annette Watillon.
- **Parents défaillants, professionnels en souffrance.**
Martine Lamour.*
- **Infanticides et néonaticides.**
Sophie Marinopoulos.
- **Le Jeu des Trois Figures en classes maternelles.**
Serge Tisseron.
- **Cyberdépendance et autres croquemaitines.**
Pascal Minotte.
- **L'attachement, un lien vital.**
Nicole Guedeney.
- **L'adolescence en marge du social.**
Jean Claude Quentel.
- **Homoparentalités.**
Susann Heenen-Wolff.
- **Les premiers liens.**
Martine Couvert.
- **Fonction maternelle, fonction paternelle.**
Jean-Pierre Lebrun.
- **Ces familles qui ne demandent rien.**
Jean-Paul Mugnier.
- **Événement traumatique en institution.**
Delphine Pennewaert et Thibaut Lorent.
- **La grossesse psychique: l'aube des liens.**
Geneviève Bruwier.
- **Qui a peur du grand méchant Web ?**
Pascal Minotte.
- **Accompagnement et alliance en cours de grossesse.**
Françoise Molénat
- **Le travail social ou « l'Art de l'ordinaire ».**
David Puaud.

Retrouvez nos auteurs sur yapaka.be pour des entretiens vidéo, conférences en lignes, ...

* Ouvrage épuisé.

En Belgique uniquement Les livres de yapaka

disponibles toute l'année gratuitement
sur simple demande au 0800/20 000



POUR LES
ENFANTS

Livre de 80 pages
60.000 ex./an
Diffusion gratuite à chaque
élève de 4^{ème} primaire



Livre de 80 pages
60.000 ex./an
Diffusion gratuite via
les associations fréquentées
par les adolescents



Livre de 80 pages
60.000 ex./an
Diffusion gratuite via les
crèches, écoles, associations
fréquentées par les parents



Livre de 80 pages
60.000 ex./an
Diffusion gratuite via les
écoles, associations fréquentées
par les parents